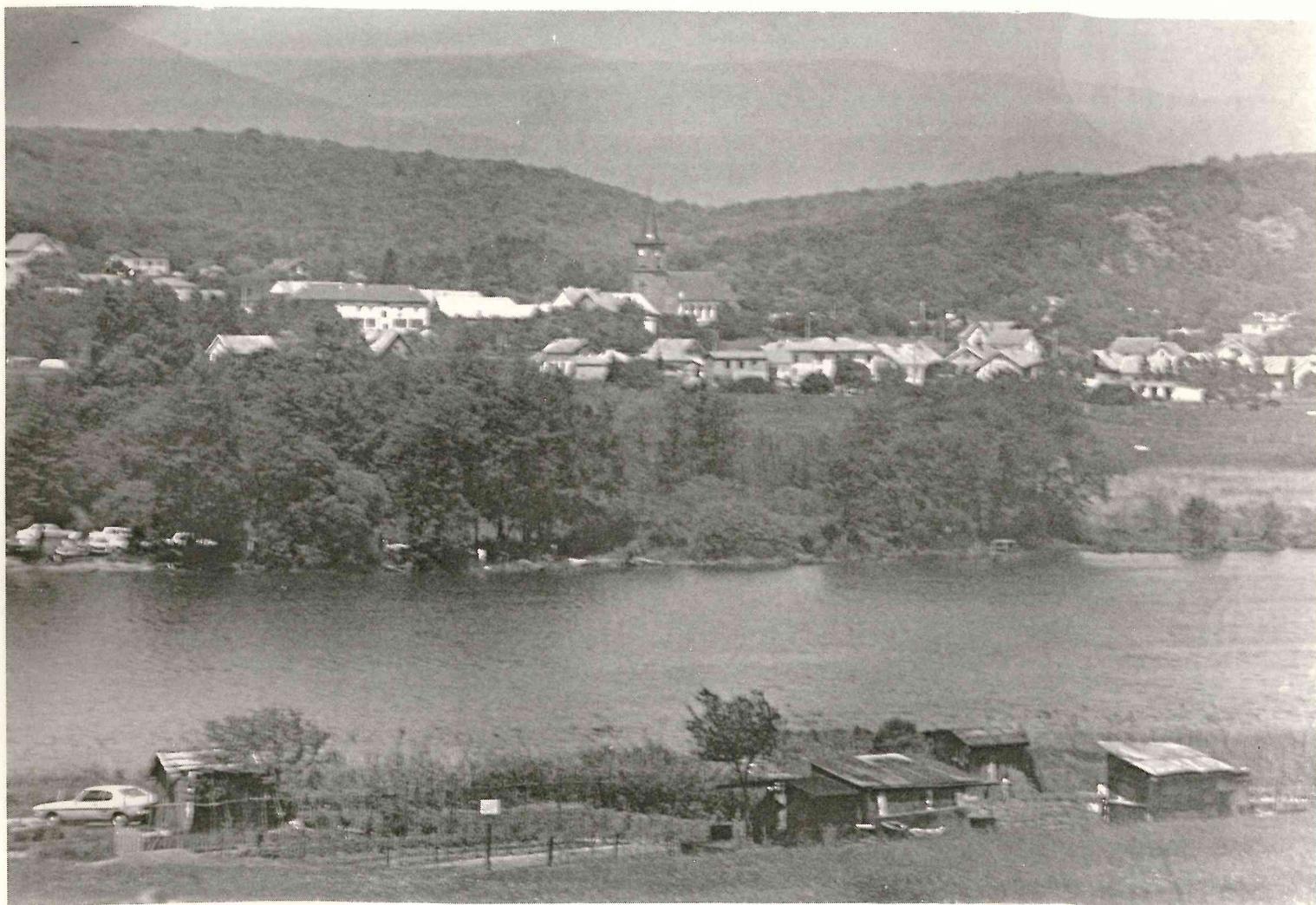


OFFERMONT REALITIES



BULLETIN MUNICIPAL - JUILLET 76

N° 11

S O M M A I R E

LE MOT DU MAIRE
ETAT CIVIL
LES PERIMETRES SCOLAIRES
POPULATION DES COMMUNES DU T.de B.
L'ACTUALITE OFFEMONTOISE
INFORMATIONS
ANCIENNES VUES D'OFFEMONT
LES REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
A.D.A.P.E.I.
BUDGET
ECHOS
LES RECHERCHES ARCHEOLOGIQUES
URBANISME ET TRAVAUX
UN FERRONNIER D'ART à OFFEMONT
LES SOCIETES COMMUNIQUENT
CONTES ET LEGENDES DU TERRITOIRE
RENSEIGNEMENTS PRATIQUES.

Offemont Réalités

Directeur de la Publication : Roger MONNIER
Publicité : s'adresser en Mairie Tél : 21 . 07 . 18
ou à M. Monnier Tél; 21. 07. 74 ou M. Maurice Tél; 21. 00. 54

Le présent numéro a été tiré à 1450 exemplaires par :

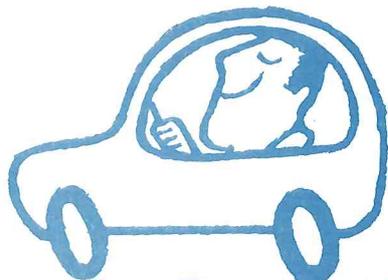
ATELIER DE REPRODUCTION BELFORT
25, rue de Marseille Tél : 21.09.25

Diffusion gratuite - Reproduction et Vente Interdites
Dépôt légal N° 17/76

Bulletin Municipal d'Informations
Mairie - 90000 Offemont

Numéro 11
Juillet 1976

COUVERTURE : Photo de Mr. PAPINI "vue d'Offemont prise depuis
la rue Sous-La-Miotte"



*aussi tranquille
qu'avec une neuve*

OCCASIONS GARANTIE OR

*toutes marques chez votre
concessionnaire Renault*

La garantie OR Renault : une double garantie. Renault, le premier constructeur français est le seul à pouvoir offrir la gamme la plus complète de véhicules d'occasion français et étrangers du marché. En plus, par l'importance de son réseau, il assure véritablement une garantie applicable dans toute la France

Un label de confiance :
La garantie OR



n'est pas un simple label. C'est l'assurance, que chaque véhicule qui le porte, a été totalement révisé. C'est donc un véhicule que l'on peut acheter comme on achèterait une voiture neuve.

Cette garantie est de 3 ou 6 mois, selon l'âge et le kilométrage. pièces et main-d'œuvre sont entièrement couverts.

Avec une voiture garantie OR, on peut partir tranquille.



Je voudrais en savoir plus sur la garantie OR Renault.
J'aimerais recevoir sans engagement, une documentation.

Nom _____
Adresse _____
Ville _____

RENAULT INFORMATIONS
B.P. N° 1149 54020 NANCY CEDEX

GRAND GARAGE BELFORTAIN
Boulevard Henri Dunant - BELFORT - Tél. 28.33.95

Pharmacie MOREL

7, rue A. Briand - OFFEMONT - téléphone : 21.07.30

fermeture annuelle

13 juin / 14 juillet

Pharmacie de service
Pendant cette Période

Pharmacie DOUZERY

18, rue A. Briand - OFFEMONT - (face aux écoles du Martinet)



LE MOT DU MAIRE

Au recensement de février 1975, OFFEMONT comptait 3452 habitants et se classait au 8^{ème} rang des communes du territoire de Belfort.

Un recensement complémentaire sera effectué en octobre et l'on peut raisonnablement penser que, compte tenu des apports des deux nouveaux quartiers HLM, nous franchirons très allègrement la barre des 4 000 habitants c'est à dire que nous occuperons le 5^{ème} rang dans le peloton de tête des localités de notre petit département.

Cet accroissement très rapide, de près d'un quart de la population ne va pas sans poser de sérieux problèmes aux anciens comme aux nouveaux Offemontois, et à la Municipalité.

Les nouveaux arrivants, à qui nous souhaitons la bienvenue, et qui, généralement ont apprécié les quartiers neufs, un peu plus humanisés mis à leur disposition, se sont cependant rapidement trouvés en face de gênes et de difficultés dues à de multiples causes : éloignement accru du lieu de travail, insuffisance des transports en commun et des commerces locaux, manque de place dans certains groupes scolaires, absence de téléphone, de crèches, d'aires de jeux pour les enfants....

Notre cité s'est vue confirmée un peu plus encore dans son rôle de cité-dortoir. Dans l'immédiat, il faut dire que bien des problèmes invoqués seront difficiles à résoudre, tant par l'incompréhension de certains services administratifs, que par l'existence de divers monopoles et surtout par l'insuffisance de nos moyens financiers.

Car en effet, contrairement à ce que l'on pourrait croire, dans l'injuste système actuel de répartition des ressources au profit des collectivités locales, une augmentation de population n'apporte pas obligatoirement la richesse que l'on serait en droit d'espérer, mais bien souvent, au contraire, il s'ensuit un accroissement des charges de toutes natures que les recettes nouvelles n'arrivent pas à équilibrer : l'endettement devient la rançon de l'extension.

Si nous sommes, en octobre, au 5^{ème} rang par la population, nous ne serons pas dans le lot des communes les plus à l'aise. Ce n'est qu'à plus long terme, peut-être, que le développement de notre commune sera bénéfique pour chacun, mais, en attendant, il faut faire face, et, en espérant les ressources nouvelles indispensables, promises depuis longtemps par le Gouvernement, essayer patiemment, avec nos modestes moyens, de créer les équipements susceptibles d'améliorer petit à petit les conditions de vie de nos concitoyens.

R. TRITTER



BUREAUX OUVERTS

DU MARDI AU SAMEDI INCLUS
FERME LE LUNDI.

CAISSE MUTUELLE DE DÉPÔTS ET DE PRÊTS

VOUS OFFRE SES SERVICES

Comptes chèques et Comptes Courants

Livrets de dépôts à vue et à terme

Bons de caisse

Virements et règlements périodiques

Epargne logement

Tirelires pour vos enfants

Vos besoins de crédits :

- Prêts construction
- Equipement familial
- Libre service familial

Change, etc...

Crédit Mutuel Voyages

Assurances toutes branches, etc...

Une banque qui n'appartient qu'à vous

- Compte courant
- Compte épargne rémunéré à **6,50 %** net d'impôts
- Prêts

*Faites confiance à votre caisse par vos dépôts,
elle vous fera confiance par ses prêts*

Consultez-nous
pour résoudre
vos problèmes
financiers
et de
crédits
Service de
renseignements
gratuit

CMDP

BELFORT CENTRE
PLACE DE LA REPUBLIQUE
Tél : 28.28.86

VALDOIE
22 rue Carnot
Tel: 28.25.22

BELFORT VOSGES
tel : 21.26.30

ETAT CIVIL

mariages

Mariage de Marc Jean Pierre CHAMBIN et de Maria-Rosa MONTORO	du 6 Décembre 1975
Mariage de Alain Eugène Léon MILLET et de Ghislaine Simone Hélène DEDEURWAERDER	du 6 Décembre 1975
Mariage de Miloud KADRI et de Zaza AISSA-BEY	du 19 Décembre 1975
Mariage de Jacques Robert Antoine HUMBLGT et de Patricia Juditha Danielle DEL DO	du 24 Décembre 1975
Mariage de Lucien Gaston Fernand RASSENT et de Maryse Janine LUCAT	du 2 Janvier 1976
Mariage de Jean-Jacques HENNEMANN et de Marie Thérèse ARON	du 3 Janvier 1976
Mariage de Jean Jacques WEBER et de Gilberte BRAULT	du 24 Janvier 1976
Mariage de Cesar RODRIGUES ARAUJO et de Emilia REY BOULLLOZA	du 6 Février 1976
Mariage de Roch Richard SAJAN et de Brigitte Anne Marie Fernande BOZZOLI	du 7 Février 1976
Mariage de Alain Jean Marie RAPENNE et de Geneviève Marie RETOURNARD	du 7 Février 1976
Mariage de Ramon RODRIGUES ARAUJO et de Maria del Mar HERRERO ALONSO	du 21 Février 1976
Mariage de Francis Guy THIRION et de Catherine JOFFROY	du 28 Février 1976
Mariage de Christian DOUZET et de Marie GILGENMANN	du 6 Mars 1976
Mariage de Philippe Marie Bernard VAILLANT et de Ginette Janine Andrée LAMBOLEY	du 13 Mars 1976
Mariage de Yvon Goulven Joseph PÉDEN et de Gisèle Marie Alphonsine COURTOT	du 16 Mars 1976
Mariage de Antoine BEGIN et de Jacqueline TREGER	du 20 Mars 1976
Mariage de Dominique Aimé JEANNENOT et de Michèle Françoise CHASSIGNET	du 20 Mars 1976
Mariage de S.N.P. Miloud ben Belaïd et de BENAÏSSA Nounout	du 27 Mars 1976

Mariage de Robert Georges Marcel ROUCHE et de Mayrse Marguerite Marie FINOT	du 17 Avril 1976
Mariage de Jean-François CARREYVE et de Monique Andrée Mathilde PRAT	du 17 Avril 1976
Mariage de Bernard Félix Roger LECLAIR et de Anita PICO	du 23 Avril 1976
Mariage de Francis Jules Fernand JOLY et de Catherine Paulette KOLOMYTZEFF	du 24 Avril 1976
Mariage de Denis Pierre Robert MURA et de Josyane Lucette Marie THIEBAULT	du 24 Avril 1976
Mariage de André Roger PELLEGRINI et de Giuseppina TEOLIS	du 8 Mai 1976
Mariage de André Paul GERARD et de Jocelyne Marie-Anne CASOLI	du 8 Mai 1976
Mariage de Denis Eugène Louis JUIF et de Françoise Hélène KRIVANECK	du 29 Mai 1976.

naissances

HADJADJ Fairouze	Né le 2 Décembre 1975 à BELFORT
HOSSELET Philippe Jean-Marie	Né le 8 Décembre 1975 à BELFORT
KUBLER Céline Odile Daniëlle	Née le 13 Décembre 1975 à BELFORT
MKHANNET Mehdi	Né le 6 Décembre 1975 à BELFORT
PELTIER Sabine Jeannine	Née le 4 Décembre 1975 à BELFORT
RAYNAUD Laure Paulette Madeleine	Née le 5 Décembre 1975 à BELFORT
RICHARD Laure	Née le 27 Décembre 1975 à BELFORT
ABDESLEM Abdelkader	Né le 9 Avril 1976 à BELFORT
BOUFRAHI Nizar	Né le 4 Mai 1976 à BELFORT
BOUKHELIF Mansouria	Née le 13 Mars 1976 à BELFORT
BOUSSAHA Farid	Né le 9 Janvier 1976 à BELFORT
BOUVIER Sébastien Raymond Christophe	Né le 15 Avril 1976 à BELFORT
CHEIKH Ben KADDOUR Laetitia	Née le 21 Avril 1976 à BELFORT
CLAUDE Yannick Henri	Né le 10 Février 1976 à BELFORT
CLERC Isabelle Chantal	Née le 13 Avril 1976 à BELFORT
DEDEURWAERDER Cyril Jules Raymond	Né le 19 Mars 1976 à BELFORT
DI MEGLIO Lydie Valérie	Née le 22 Janvier 1976 à BELFORT
DUMONT Sandrine Marie-Louise Camille	Née le 13 Mai 1976 à BELFORT
EL HADDADI Wafik	Né le 3 Mai 1976 à BELFORT
EL HADRI Moulay Zouheir	Né le 9 Mai 1976 à BELFORT
FULLERINGER Magali Catherine Claude	Née le 3 Mai 1976 à BELFORT
HENNEMANN Frédéric Jean-Jacques	Né le 12 Mai 1976 à BELFORT
HERRERO Carmen	Née le 2 Mars 1976 à BELFORT
HYORDEY Sophie Pascaline	Née le 6 Mai 1976 à BELFORT
JOSEPH Stéphanie	Née le 25 Janvier 1976 à BELFORT
KACAR Naïde	Né le 2 Mai 1976 à BELFORT
KHERCHAFA Mohamed	Né le 28 Avril 1976 à BELFORT
KOHLBERG Jérôme Michel André	Né le 12 Mars 1976 à BELFORT
KURT Nurcan	Né le 26 Mars 1976 à BELFORT
MAHI Slimane - 1er jumeau	Né le 12 Mars 1976 à BELFORT
MAHI Amor - 2è jumeau	Né le 12 Mars 1976 à BELFORT
MALAFRONTE Muriel	Née le 23 Mars 1976 à BELFORT
MALAGOUEN Mohamed	Né le 8 Mars 1976 à BELFORT
MEBARKI Razak	Né le 3 Juin 1976 à BELFORT
MERAIHIA Linda	Née le 13 Mars 1976 à BELFORT
MKAOUEN Sonia	Née le 27 Mars 1976 à BELFORT

MOUSSAQUI Vanessa Marie Joséphine	Née le 6 Avril	1976 à BELFORT
NAKACH Nouna	Née le 14 Avril	1976 à BELFORT
FARIPOVIC Nicolas	Né le 14 Janvier	1976 à BELFORT
POTTIER Christelle Marie-Rose	Née le 1 ^o Avril	1976 à BELFORT
SANNAH Sihame	Né le 5 Janvier	1976 à BELFORT
ROMERO Cyril François Raymond	Né le 13 Mai	1976 à BELFORT
SCHNEBELEN Patricia Anne Bernadette	Née le 25 Janvier	1976 à BELFORT
TAMI Djilali	Né le 18 Février	1976 à BELFORT
TRAINA Max Georges André	Né le 3 Mars	1976 à OFFEMONT
TREMBLAYE Sophie Marie	Née le 11 Avril	1976 à BELFORT
VAILLANT Yann	Né le 28 Avril	1976 à BELFORT
VUVAN Angélique Isabelle	Née le 11 Février	1976 à BELFORT
ZOUAI Karim	Né le 1 ^o Juin	1976 à BELFORT

quêtes à mariages

CHAMBIN - MONTORO	F 70,40	BUREAU D'AIDE SOCIALE
MILLET - DEDEURWAERDER	F 16,80	NOËL DES ENFANTS SANS JOIE
KADRI - AÏSSA-BEY	F 28,50	CLUB DES ANCIENS
HUMBLLOT - DEL DO	F 60,70	COOPÉRATIVE SCOLAIRE OFFEMONT-ARSOT
RASSENT - LUCAT	F 233,60	COOPÉRATIVE SCOLAIRE OFFEMONT-CENTRE
HENNEMANN - ARON	F 123,10	COOPERATIVES SCOLAIRES OFFEMONT
WEBER - BRAULT	F 76,00	BUREAU D'AIDE SOCIALE
RODRIGUEZ - REY	F 30,00	BUREAU D'AIDE SOCIALE
SAJAN - BOZZOLI	F 50,00	BUREAU D'AIDE SOCIALE
RAPENNE - RETOURNARD	F 85,40	OFFEMONT - REALITÉS CAISSE DES SAPEURS-POMPIERS
RODRIGUEZ - HERRERO	F 118,00	BUREAU D'AIDE SOCIALE
THIRION - JOFFROY	F 97,60	ASSOCIATION "LES PAPILLONS BLANCS" Belfort - Exincourt
DOUZET - GILGENMANN	F 110,00	BUREAU D'AIDE SOCIALE
VAILLANT - LAMBOLEY	F 122,50	COOPÉRATIVE SCOLAIRE OFFEMONT-CENTRE
PEDEN - COURTOT	F 190,00	BUREAU D'AIDE SOCIALE
BEGIN - TREGER	F 69,50	BUREAU D'AIDE SOCIALE
JEANNENOT - CHASSIGNET	F 136,00	BUREAU D'AIDE SOCIALE
S.N.P. - BENAÏSSA	F 26,00	ASSOCIATION "LES PAPILLONS BLANCS"
ROUCHE - FINOT	F 52,70	BUREAU D'AIDE SOCIALE COOPÉRATIVE SCOLAIRE OFFEMONT-MARTINET
CARREYVE - PRAT	F 269,40	COOPÉRATIVE SCOLAIRE OFFEMONT-MARTINET CAISSE DES SAPEURS-POMPIERS
LECLAIR - PICO	F 34,15	ASSOCIATION "LES PAPILLONS BLANCS"
JOLY - KOLOMYTZEFF	F 84,40	CLUB DES ANCIENS - CLUB DES JEUNES
MURA - THIEBAULT	F 107,60	BUREAU D'AIDE SOCIALE CAISSE DES SAPEURS-POMPIERS
PELLIGRINI - TEOLIS	F 116,60	BUREAU D'AIDE SOCIALE
GERARD - CASOLI	F 151,40	BUREAU D'AIDE SOCIALE
JUIF - KRIVANECK	F 162,30	CLUB DES ANCIENS

dons

Melle SIRDEY	F	10,00	OFFEMONT - REALITES
Mme BROUQUE	F	20,00	NOËL DES ENFANTS SANS JOIE
Mme COURTOT	F	20,00	BUREAU D'AIDE SOCIALE
Mme GALHER	F	100,00	CLUB DES ANCIENS
M. PATRIS	F	50,00	CLUB DES ANCIENS
M. WILLIG	F	20,00	CLUB DES ANCIENS
M. REMY	F	100,00	CLUB DES ANCIENS
Mme MONNIER	F	100,00	CLUB DES ANCIENS
M. PATRIS	F	70,00	CLUB DES ANCIENS
M. TRITTER	F	50,00	CLUB DES ANCIENS
M. MONNIER	F	50,00	CLUB DES ANCIENS
Mme LABEUICHE	F	130,00	CLUB DES ANCIENS
M. SOULAS	F	50,00	CLUB DES ANCIENS
M. JEANNENOT	F	100,00	CLUB DES ANCIENS
M. PATRIS	F	10,00	BUREAU D'AIDE SOCIALE
CLUB DES ARCHERS	F	100,00	CLUB DES ANCIENS
CLUB CANIN	F	100,00	CLUB DES ANCIENS
DON ANONYME	F	50,00	CLUB DES ANCIENS
DON ANONYME	F	50,00	BUREAU D'AIDE SOCIALE
DON ANONYME	F	20,00	CAISSE DES SAPEURS-POMPIERS
DON ANONYME	F	50,00	BUREAU D'AIDE SOCIALE
DON ANONYME	F	440,00	OFFEMONT - REALITES

décès

- Décès de André François Frivolin COURTOT
du 9 Décembre 1975 à OFFEMONT.
- Décès de Jeanne MODESTE, Veuve RENOLD
du 27 Janvier 1976 à CHATENOIS-les-FORGES (Tre)
- Décès de Joseph Alphonse Victor GELLE
du 10 Février 1976 à BELFORT
- Décès de Antonio DE MATOS
du 17 Février 1976 à BESANCON (Doubs)
- Décès de Paul Georges REBOUL
du 21 Février 1976 à OFFEMONT
- Décès de Armand Joseph André STOCKEL
du 3 Mars 1976 à OFFEMONT
- Décès de Joséphine MULLER, épouse MARCHAL
du 2 Mars 1976 à BELFORT
- Décès de Rosalie RIETH, Veuve DEMEUSY
du 3 Mars 1976 à BELFORT
- Décès de Zeghda BOUSSALEM, épouse BOUSSALEM
du 8 Avril 1976 à OFFEMONT
- Décès de Cyril Emmanuel MEYER
du 23 Mars 1976 à BELFORT
- Décès de Jeanne Constance CHEVRELOT, veuve SOUKANOFF
du 7 Mai 1976 à BELFORT
- Décès de Simon HAAG
du 26 mai 1976 à BAVILLIERS
- Décès de Saïd BOUMOKRA
du 28 Mai 1976 à BELFORT

les périmètres scolaires

En raison de l'ouverture, à la prochaine rentrée, du nouveau groupe scolaire de l'Arsot, les périmètres scolaires sont ainsi définis :

GRUPE SCOLAIRE DU MARTINET :

*Rue Ch. de Gaulle côté pair du n° 2 au n° 36
côté impair du n° 1 au n° 33*

*Rue A. Briand côté pair du n° 2 au n° 60
côté impair du n° 1 au n° 23*

Rue Cézanne, Rue Gauguin, Rue Manet, Rue Renoir,

Rue Mielle, côté pair du n° 26 au n° 36

Rue J. Debrot côté pair du n° 18 au n° 26

Rue des Commandos d'Afrique : côté impair.

GRUPE SCOLAIRE DE L'ARSOT :

Rue C. Dreyfus, rue Marchegay, Cités d'Urgence, Rue de la Rose-montoise, Rue des Commandos d'Afrique, côté pair.

Rue Mielle, côté impair, côté pair du n° 2 au n° 24

*Rue J. Debrot, côté impair
côté pair du n° 2 au N° 16*

GRUPE SCOLAIRE DU CENTRE : (mairie)

*Rue Ch. de Gaulle côté pair du n° 38 au N° 46
côté impair du n° 35 au n° 41*

Toute la partie de commune située à l'Est de l'axe Rue de l'Etang-Route d'Eloie.

En outre, l'Ecole Maternelle du Martinet accueillera les enfants du lotissement HLM des Anciennes Casernes.

La classe enfantine d'Offemont-Centre accueillera les enfants à partir de 3 ans.

Les enfants du périmètre d'Offemont-Centre âgés de deux ans pourront être inscrits à l'école maternelle du Martinet dans la limite des places disponibles.

POPULATION DES COMMUNES DU T. DE B.

BELFORT	57 317
DELLE y compris	
Joncherey, Lebetain	7 981
BEAUCOURT	5 521
VALDOIE	4 485
DANJOUTIN	3 703
GIROMAGNY	3 548
BAVILLIERS	3 518
OFFEMONT	3 456
GRANDVILLARS	3 231
CHATENOIS LES FORGES	2 706
CRAVANCHE	1 885
ESSERT	1 561
EVETTE SALBERT	1 389
ROUGEMONT le CHATEAU	1 369
MEZIRE	1 252
LEPUIX	1 083
MORVILLARS	1 078
ETUEFFONT	1 075
MONTREUX-CHATEAU	942
CHEVREMONT FONTENELLE	919
BOUROGNE	906
ROUGEGOUTTE	892
TREVENANS	835
SERMAMAGNY	827
CHAUX	780
RECHESY	725
ANDELNANS	664
FECHE L'EGLISE	637
PEROUSE	633
MEROUX-MOVAL	619
ROPPE	604
VEZELOIS	588
LA CHAPELLE/CHAUX	543
VECEMONT	542
ELOIE	447
FROIDFONTAINE	431
DENNEY	415
DORANS	411
LA CHAPELLE/ROUGEMONT	409
MONTBOUTON	396
FAVEROIS	392
FOUSSEMAGNE	384
FONTAINE	373
BESSONCOURT	346
VETRIGNE	343
PHAFFANS	342
ANJOUTEY	339
GROSMAGNY	337
SAINT GERMAIN le Chat.	327
AUXELLES BAS	325
COURTELEVANT	294
St. DIZIER LEVEQUE	281
FLORIMONT	279
SUARCE	284
CHAVANNES les Grands	239

AU 20 FEVRIER 1975

BUC	230
AUXELLES HAUT	229
BORON	227
BREBOTTE	226
PETIT CROIX	222
EGUENIGUE	208
BANVILLARS	203
LEPUIX NEUF	203
BOTANS	200
SEVENANS	196
MENONCOURT	188
ARGIESANS	188
REPPE	187
LARIVIERE	181
LEVAL	179
URCEREY	175
BERMONT	174
ANGEOT	168
THIANCOURT	162
BRETAGNE	161
ROMAGNY / ROUGEMONT	155
LACOLLONGE	153
VAUTHIERMONT	146
PETITMAGNY	139
BETHONVILLIERS	136
FELON	131
AUTRECHENE	123
CROIX	121
PETITEFONTAINE	120
CUNELIERES	116
CHARMOIS	115
VELLESCOT	113
FRAIS	92
NOVILLARS	89
COURCELLES	88
CHAVANATTE	88
GROSNE	81
VILLARS LE SEC	75
BOURG SOUS CHATELET	45
RIERVECEMONT	42
LAGRANGE	35
RECOUVRANCE	30
LAMADELEINE VAL DES ANGES	14

LA POPULATION D'OFFEMONT AU COURS DES 40 DERNIERES ANNEES

1936.....	857
1946.....	821
1954.....	1479
1962.....	1981
1968.....	2876
1975.....	3452
1976 environ.....	4200



BAUMANN

ENTREPRENEUR

travaux publics

démolitions bâtiments

concassage

livraison de béton prêt

S.A.R.L. /8, rue Aristide Briand - OFFEMONT - téléphone : 21.06.10 et 21.25.14

5-6 - 7 CV - 7 CV GT - SPORT - MEXICO

2 Portes - 4 Portes - Break

et toute la gamme FORD exposée

ESCORT - TAUNUS - CAPRI -

GRANADA et MUSTANG

Véhicules légers TRANSIT de 800 à 1750 kg

avec ses 42 versions

Essence et Diesel

*Et très bientôt une MINI FORD,
traction AV. 5 et 6 CV et tous
les avantages de la tradition
FORD. Venez la voir et l'essayez
début Juillet...*

CONCESSIONNAIRE



Ford
ESCORT
1976



16795.FRS +tr&pr

4 petits mètres, 5 grandes places

Garage J. WITTLINGER

10 - 15, rue de Turenne

BELFORT - Tél. 28.07.34

Ambulancier
TAXI

J. KIRAZIAN

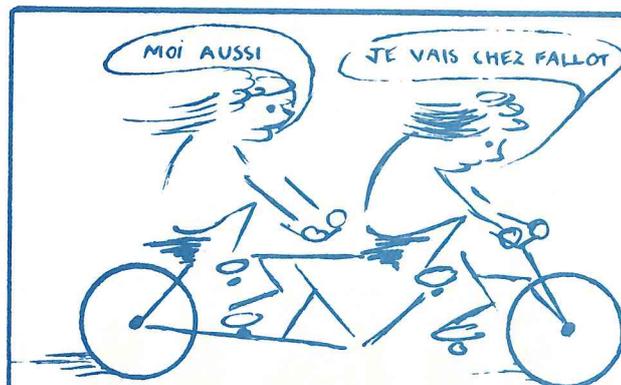
À votre service

JOUR
et
NUIT

Toutes distances

RUE DE L'ÉTANG
OFFEMONT - BELFORT

Tél: 21-17-18.



Marcel FALLOT

CYCLES - MOTOS

66, avenue Jean Moulin - BELFORT

Téléphone (84) 21.11.25

CONCESSIONNAIRE

MOTOCONFORT



Mobylette C A D Y

actualité offemontoise

PAR A. MAURICE

CEREMONIE DU 8 MAI.

Traditionnelle cérémonie pour le 3^{ème} anniversaire du 8 mai 1945. A 18 heures à la Borne des Commandos au Carrefour du Martinet, dépôt de gerbes, Appel des morts, minute de silence en honneur des combattants de la dernière guerre. En présence de Monsieur TRITTER maire d'Offemont, le Conseil Municipal, les Anciens Combattants et les Sapeurs Pompiers rendaient les honneurs.

Puis le cortège se rendait au cimetière de Vétrigne ou le même cérémonial motivait le recueillement de tous les participants.

Enfin, au monument aux Morts d'Offemont, devant la Mairie-Ecole, la manifestation patriotique se déroulait au pied de la stèle avec la levée des couleurs, l'appel des morts et les dépôts des gerbes.

Monsieur JEANNENOT, secrétaire des Anciens Combattants donnait lecture du manifeste des Anciens Combattants de France qui stigmatise les efforts de ces derniers pour maintenir et défendre la paix chèrement acquise.

Au cours de cette cérémonie, notre ami Gérard PEUQUET Conseiller Municipal, ancien d'Algérie était décoré de la Médaille Commémorative d'Algérie avec diplôme de Reconnaissance de la Nation par Monsieur GIRARD, Président des Anciens Combattants Offemont-Vétrigne. Au cours du vin d'honneur qui suivit chacun eut à coeur de féliciter le nouveau médaillé. Offemont-Réalités lui adresse ses amitiés et ses félicitations les plus sincères.

FETE DES MERES.

Le dimanche 30 mai à 11 Heures, Monsieur le maire et le conseil municipal accueillait dans la salle d'honneur de la mairie, une jeune maman offemontoise fort méritante, Madame PIOVANI, née Nicole ZACHELLA. demeurant rue Debrot à Offemont, mère de 5 enfants, qui recevait la médaille de Bronze de la famille Française.

Monsieur TRITTER en quelques mots associait toutes les mamans Offemontoises aux mérites de Madame PIOVANI, qui par son courage, son abnégation de tous les instants a su élever sa petite famille avec bonheur. Monsieur le Maire souligne que Madame PIOVANI est certainement une des plus jeunes mamans décorées dans la région, puisque n'ayant pas encore trente ans. Trois garçons, deux filles, égalaient le foyer de Mr et Mme PIOVANI, Mais que de soucis pour assumer le pain quotidien, la vie en un mot, faite de bons et de mauvais jours.

Puis Monsieur le Maire donna lecture d'un texte que nous publions :

" Tu es Maman !

" Maman tu marches dans notre maison, tu ranges le ménage, tu fais la cuisine et tu es maman. Tu te lèves le matin pour balayer, et puis tu prépares la soupe, et puis tu viens m'éveiller.

" J'entends tes pas sur les marches de l'escalier. C'est le jour qui arrive avec l'école, et je ne suis pas bien content. Mais tu ouvres la porte, c'est maman qui vient avec du courage et de la bonté...

" Tu m'embrasses et je passe les bras autour de ton cou et je t'embrasse

" Tu es une bonne divinité qui chasse la paresse et ta tendresse
" me donne mon premier bonheur. Maman tu es travailleuse... tu veux
" que rien ne manque...

" Il y a la vaisselle, il y a le ménage, il y a la cuisine, il y a
" l'eau que tu puises, il y a le balai et la lessive. Il y a les com-
" missions chez l'épicier, chez le boulanger, et chez tous les mar-
" chands. Il y a le raccommodage et la confection. Ce sont des travaux
" simples qui s'étendent devant ta vie et que tu accomplis sans cesse.
" Après chacun d'eux, tu regardes le suivant et tu vas où il te conduit
" docile et calme.

" Et je te vois, maman ; je te vois avec tes joues tendres ou mes
" baisers s'enfoncent. Je vois tes mains un peu rugueuses que la vie
" a frottées avec tous ses travaux... Maman, lorsque tu es assise à
" ta fenêtre, tu couds et tu penses, je sais bien à quoi tu penses
" tu penses à la chemise que tu couds, à un gilet, à un pantalon ou à
" la soupe du soir...
" Mais surtout tu penses à moi. Tu veux vivre, non pas tant pour me voir
" grandir que pour m'aider à cela. Ton cœur est plein de forces et tu
" veux toutes les employer ... Tu m'aimes comme la fin de toutes choses
" Alors, maman, tu n'es plus une simple femme qui coud et qui pense, tu
" es la mère d'un enfant, tu te recueilles et tu travailles pour l'huma-
" nité, toi qui prépares un homme...

Ce texte de CH. Louis PHILIPPE extrait de "La Mère et l'Enfant" stigmatise bien l'affection maternelle et les efforts de tous les instants qui tendent à lancer dans la vie la jeunesse qui monte.

Puis Monsieur TRITTER décore Madame PIOVANI de la Médaille de bronze de la famille française et lui remet le diplôme qui l'accompagne. Il termine par ces mots : je ne puis que vous souhaiter une longue vie paisible faite toute entière de satisfactions et de bonheur parmi vos enfants et toute votre famille en bonne santé et heureuse de vivre. Le vin d'honneur qui suivait animait la conversation et chacun félicita la jeune maman nouvellement décorée....

"LA TRATTORIA" RECOIT NOS ANCIENS.

Une fois encore grâce à la générosité du patron de la "Trattoria de l'Etang" Monsieur B. d'ERRICO, une quarantaine de personnes âgées de plus de 70 ans ont dégusté un excellent repas en se retrouvant dans une joyeuse ambiance le 26 janvier dernier. Pour les conduire sur les lieux des agapes un car était mis à leur disposition par la municipalité. Au menu : Croûtes aux champignons, langue bourguignonne avec sa garniture et tarte aux pommes. Bien sûr d'excellents vins accompagnaient le repas et chacun et chacune surent apprécier avec bon appétit. Monsieur TRITTER disait au cours du repas toute sa joie de se trouver au milieu des anciens de la commune en cette occasion. Comme à l'accoutumée Mmes ALLEMANN et GALHER entouraient les invités de leur sollicitude, et veillaient à ce que tout se déroule parfaitement. A la fin du repas les chansons et les bonnes histoires des fins conteurs et chanteurs captivèrent l'auditoire. Notons en vedettes la toujours jeune Madame MUSY, alerte doyenne, Mmes JEANNENOT et KNINDICK et Mr GIROL qui surent intéresser et faire rire leurs amis.

Invités aussi, on notait la présence de Mr. MERAHIA et d'un ami Algérien en costume de leur lointain pays ce qui donnait un caractère pittoresque à l'assemblée des Anciens d'Offemont. En résumé, grâce à la Trattoria, un bon après-midi qui restera dans le souvenir de chacun des participants.

LA BONNE CHOUCROUTE QUE VOILA.....

Le 28 avril au Centre Culturel le "Club des Anciens" offrait une choucroute bien garnie à ses membres, 53 personnes avaient répondu présent à l'invitation et nous avons relevé quelques remarques pleines d'intérêt et de satisfaction, de la part de quelques invités qui y participaient pour la première fois :

- "C'était drôlement sympathique, jamais on n'aurait cru qu'une choucroute bien préparée, bien garnie, bien arrosée puisse faire oublier les soucis quotidiens et faire circuler un courant d'amitié entre gens du même âge et de quartiers différents".

- Un autre disait : " Quel repas et puis les "canons" ne manquaient pas j'avais toujours mon verre plein, les dames qui nous servaient étaient rudement gentilles, on ne manquait de rien, tout arrivait à point nommé, comme si elles devinaient qu'on avait encore envie de choucroute ou de boire un coup... C'était du tonnerre....."

- " Rien ne manquait, ajoutait une dame gourmande de desserts et qui sut apprécier à leur juste "saveur" les fruits givrés qui terminaient le repas..."

On notait la présence de Monsieur et Madame TRITTER, Monsieur et Madame GAHLER, Madame ALLEMANN, Madame ROBINET et Monsieur GABLE du B.A.S. invités du "Club des Anciens".

L'expérience "Choucroute" est à renouveler tant par son aspect gastronomique, que pour son intérêt amical et communautaire.

Remercions ici, de tout coeur, les personnes qui participaient à la préparation, au service et au bon déroulement de cette heureuse initiative.

POUR "LUCELLE" EN VOITURE.

Si nos anciens tiennent la vedette dans l'"Actualité Offemontoise", c'est bien à cause de leur dynamisme et de l'activité sans cesse en mouvement de leur club, animé par un groupe de personnes dévouées.

Aussi, le mercredi 16 juin, 65 personnes participaient à la sortie annuelle des Anciens d'Offemont et prenaient place dans un confortable car, pour une ballade-détente à Lucelle. Dès 9 h 15 Madame ALLEMANN réceptionne tout son monde en partant de la Rue du Fort de Roppe et au cours d'arrêts multiples, tout au long du village, le car se remplit joyeusement.

Vers midi, après avoir traversé Porrentruy, le car arrive à Lucelle et là Monsieur et Madame TRITTER rejoignent le groupe des promeneurs. Le "club des Anciens" offre l'apéritif et le repas suit peu après. Au menu : Quiche délicieuse, Escalope de Dinde, légumes variés et pour aider à descendre tout ça un excellent vin rouge "la cuvée du grand père". Madame GAHLER offre le café et vers 15 heures pour digérer et se dégourdir les jambes, de petits groupes se forment pour visiter les environs. Rassemblement et départ pour Oltingue, où la visite de l'atelier du sabotier se montre fort intéressante et où de nombreux touristes offemontois font l'acquisition de sabots.

Et le groupe prend la route de Mariastein en Suisse, où l'Eglise nouvelle attire les regards admiratifs de tous. Mais taillée dans la roche avec ses 56 marches l'Eglise ancienne garde un authentique intérêt. Notons que Madame MIGY qui participe à la promenade s'est mariée, dans cette chapelle, il y a 61 ans, et ce fut une grande joie pour elle de revoir le point de départ de son mariage.

Rafrichissements au café du coin, menus achats, souvenirs et le retour vers Offemont s'effectue par Ferrette et Altkirch, vers 20 heures. Chacun regagne son foyer heureux, détendu et en se promettant bien d'être là l'année prochaine, pour une nouvelle sortie. Madame ALLEMANN, Madame CAMETTI, Mr et Mme MAZZOLENI et Mr. CAVESTRI accompagnaient et entouraient de tous leurs soins tout au long de la journée le "troisième âge" Offemontois... Merci à eux.....



INFORMATIONS

INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES.

Les habitants de la Commune non encore inscrits sur les listes électorales, et en particulier les jeunes gens qui atteindront 18 ans avant le 28 février 1977 pourront se faire inscrire en Mairie jusqu'au 31 décembre 1976.

ATTENTION : *Aucune inscription ne peut être faite d'office et les personnes non inscrites cette année ne pourront participer aux élections qui auront lieu au cours de l'année 1977.*

Pour les nouveaux résidents, leur inscription sur les listes d'Offemont provoquera automatiquement leur radiation des listes de la Mairie de leur ancienne résidence .

LE CENTRE AERE.

Un centre Aéré fonctionnera comme les années passées pendant le mois de juillet au CES de Valdoie sous la direction de Monsieur BANDELIER, Conseiller D'Education.

Il accueillera les enfants d'Offemont au profit desquels le Conseil Municipal accorde une participation qui s'ajoute à celles accordées par le Conseil Général et par la Caisse d'Allocations Familiales.

ENLEVEMENT DES OBJETS ENCOMBRANTS.

Le ramassage des objets encombrants qui a lieu le jeudi après-midi fonctionne sur demande des personnes intéressées. Il suffit de se faire inscrire en Mairie 48 h à l'avance en donnant son adresse, et le camion d'enlèvement pourra ainsi se rendre à chacune des adresses indiquées. Sont acceptés : appareils ménagers, vieux vélos, piles de journaux liés, cartons pliés, bouteilles vides dans carton, bidons vides, débarras de caves et greniers, branches d'arbres et d'arbustes élagués.

DIVAGATION DES CHIENS.

Le Maire tient à rappeler qu'il est absolument interdit de laisser divaguer les chiens sur la voie publique. La divagation de ces animaux est une négligence qui peut avoir des conséquences très graves, comme le prouvent malheureusement chaque année les accidents que nous déplorons sur le territoire de la Commune.

Il serait souhaitable que les personnes qui gardent des chiens prennent chaque jour, tout le temps nécessaire pour les promener en laisse ou alors les installer dans des parcs suffisamment grands et cloturés efficacement ; et ceci pour éviter d'avoir à les laisser divaguer. Il faudrait également que ceux dont les chiens aboient fréquemment la nuit sans raisons fassent le nécessaire pour éviter de faire supporter ces nuisances à leur voisinage, ce qui éviterait du même coup les réclamations en mairie. Les services de police et de gendarmerie se montreront très sévères à l'égard de tous les contrevenants.

DENEIGEMENT DES TROTTOIRS.

Pour la sécurité des piétons, dont les enfants allant à l'école représentent la majeure partie, la commune d'Offemont commence à équiper ses rues de trottoirs, et il serait bon que les riverains prennent l'habitude de les déneiger. Comme il a été constaté, lors des quelques chutes de neige de l'hiver dernier, que beaucoup de personnes n'appliquaient pas le règlement, il est rappelé que le déneigement des trottoirs relève de la responsabilité des riverains. Après chaque chute de neige, ceux-ci sont tenus de nettoyer la longueur de trottoir située au droit de leur propriété.

ECOBUAGE.

Au cours de ce printemps, de nombreux feux de friches ont été allumés causant de graves dégâts à la végétation et au gibier.

Il est rappelé qu'aux termes de l'arrêté préfectoral n° 30 du 8/1/59 et n° 354 du 11/4/61 l'écobuage est interdit à toute époque de l'année.

Seule l'incinération des herbes sèches pourra être pratiquée du 15 septembre au 15 octobre.

LES SAPEURS POMPIERS D'OFFEMONT RECRUTENT 4 ou 5 JEUNES GENS.

Le corps des Sapeurs-Pompiers d'Offemont recherche des pompiers volontaires (pompiers non professionnels) pour compléter son effectif.

Les jeunes gens (âge minimum : 16 ans avec autorisation parentale) aimant le sport et susceptibles d'être intéressés peuvent obtenir tous renseignements en s'adressant au chef de corps : Adjudant Maurice SALOMON
23, rue de Brasse - Belfort
tél : 28.10.48
ou à la mairie d'Offemont.

RECENSEMENT DE LA CLASSE 1958.

Les jeunes gens nés entre le 1er juillet et le 30 septembre 1958 sont priés de venir s'inscrire en Mairie pour le recensement militaire du 1er juin au 31 juillet 1976, se munir du livret de famille des parents.

CARTE D'IDENTITE NATIONALE

-valable dix ans, la carte d'identité nationale est délivrée par la Préfecture à tous les sujets français.

Pour la faire établir : - déposer une demande en Mairie (sur imprimé à retirer préalablement).

- joindre : deux photos d'identité récentes et un timbre fiscal à 15 F (à acheter dans les bureaux de tabac ou à l'enregistrement).

- de plus pour une première demande ajouter :

- pour un mineur : une autorisation parentale et le livret de famille des parents

- pour un homme ou une femme célibataire un extrait d'acte de naissance.

- pour une femme mariée le livret de famille ou un extrait d'acte de naissance ou un extrait d'acte de mariage.

- pour une veuve, livret de famille ou extrait de mariage et extrait d'acte de naissance.

NOTA : tous les actes : naissance, mariage ou décès ne devront pas dater de plus de trois mois.

Pour la faire renouveler :

- après dix ans, la carte d'identité doit être renouvelée.

- remplir les imprimés nécessaires qui sont à retirer en Mairie et les rapporter accompagnés de deux photos, un timbre fiscal à 15 F et la carte périmée.

PASSEPORT

Pour le faire établir : déposer en Mairie une demande établie sur un imprimé à retirer préalablement, avec deux photos d'identité, un chèque bancaire ou virement postal de 100 F (à l'ordre de la Préfecture - Régie des recettes) le livret de famille ou un extrait de naissance et pour les mineurs une autorisation parentale. Pour le renouveler fournir les mêmes documents et l'ancien passeport.

MINEURS SE RENDANT A L'ETRANGER

Les mineurs désirant se rendre à l'étranger avec la carte d'identité doivent se procurer une autorisation parentale établie par la Mairie sur présentation du livret de famille et de l'autorisation écrite des parents.

MARIAGE

- Pour se marier, les futurs époux doivent être âgés d'au moins dix huit ans pour le garçon et quinze ans pour la fille.

Si la fille est mineure, le consentement des parents est obligatoire.

- Les publications sont obligatoires dix jours francs à la Mairie du domicile de chacun des futurs époux. Il importe de déposer les pièces à la Mairie du lieu de mariage vingt jours environ avant la cérémonie. Lorsque les époux habitent des Communes différentes,...

Pièces à fournir (cas général)

a) extrait de l'acte de naissance des futurs époux, portant obligatoirement la mention " délivré en vue de mariage " et n'ayant pas plus de trois mois au jour du mariage ou six mois s'il a été délivré à l'étranger. A se procurer à la Mairie du lieu de naissance.

b) un certificat prénuptial du médecin datant de moins de deux mois au jour des publications.

c) en cas de contrat de mariage le certificat du notaire

Pour les cas particuliers (remariage après divorce ou veuvage), se renseigner en Mairie.

NAISSANCE

Lors d'une naissance, la déclaration doit en être faite à la Mairie du lieu de naissance dans les trois jours qui suivent l'accouchement (non compris le jour de la naissance).

Lorsqu'une naissance n'aura pas été déclarée dans le délai légal, l'Officier de l'Etat Civil ne pourra l'enregistrer qu'après jugement.

L'acte est rédigé sur présentation du livret de famille, et sur production d'un certificat de constatation de naissance signé du Docteur ou de la sage-femme qui a procédé à l'accouchement.

DECES

Lors d'un décès, la déclaration doit être faite au plus tôt à la Mairie du lieu de décès par un membre de la famille du décédé ou toute autre personne déléguée à cet effet. Un médecin doit constater le décès et au vu du certificat l'Officier de l'Etat-Civil délivrera le permis d'inhumera.

LE SPECIALISTE DES CREMES GLACEES

PRODUITS SURGELES & LAITIERS

JAHIER & CIE

Vous propose tout ce qu'il faut pour
garnir votre congélateur: crustacées-
poissons - viandes..... ..

1, rue Charles de Gaulle - OFFEMONT tél : 21.04.44 - (FERME LE SAMEDI APRES-MIDI)

ECOLE D'ACCORDEONS-MOUGEYNOT

VENTE..... LOCATION

SOLFEGE

76 Avenue J. JAURÉS 90000 BELFORT

Tél. 28-45-60

ECONOMIE D'EAU

ASSAINISSEMENT

NOTE à la PRESSE

Par suite de la sécheresse persistante, le Service des Eaux constate chaque jour une consommation anormale d'eau entre 18 heures et 22 heures entraînant une baisse de pression sur le réseau qui prive d'eau les étages élevés des immeubles ainsi que les points hauts, principalement à Valdoie et à Offemont.

Les habitants du District de l'Agglomération Belfortaine sont invités instamment à limiter au maximum la consommation d'eau en s'interdisant particulièrement tout arrosage de gazon et tout lavage de voiture.

Communiqué au Journal

Belfort, le 11 Juin 1976

Pour Le Président
Le Vice-Président délégué,



M. le Maire de la Commune d'Offemont

TAXE D'HABITATION

Les personnes atteintes d'une infirmité ou d'une invalidité les empêchant de subvenir aux nécessités de l'existence — si elles ne sont pas imposables à l'impôt sur le revenu au titre de l'année précédente et si elles occupent seules le logement — bénéficient du dégrèvement d'office de la totalité de la taxe d'habitation. Il en est de même pour les bénéficiaires de l'allocation du Fonds national de solidarité.

Bénéficient d'un dégrèvement fixe, les contribuables âgés de plus de 65 ans réunissant les trois conditions suivantes: ne pas être assujettis à l'impôt sur le revenu, occuper seuls le logement, ne pas occuper un logement dont la valeur locative excède la valeur locative moyenne de la commune, majorée de 20%. Ce dégrèvement est uniformément égal au montant de l'impôt calculé pour l'année considérée sur une valeur locative égale au tiers de la valeur locative moyenne de la commune.

Les contribuables âgés de plus de 75 ans qui ne sont pas passibles de l'impôt sur les revenus de l'année précédente, sont dégrévés de la taxe d'habitation afférente à leur résidence principale à la condition qu'ils occupent cette habitation soit seuls ou avec leur conjoint, soit avec des personnes qui sont à leur charge soit avec des personnes âgées de plus de 75 ans et non imposables sur les revenus de l'année précédente.

EXTRAIT de l'ARRETE PREFECTORAL du 6 DECEMBRE 1966

PLANTATION et ELAGAGE des HAIES et des ARBRES en BORDURE des
ROUTES NATIONALES, des CHEMINS DEPARTEMENTAUX et des VOIES COMMUNALES

CHAPITRE I - PLANTATIONS

SECTION I : PLANTATION D'ARBRES

Article 1er - Aucune plantation d'arbres, de quelque essence qu'ils soient, ne peut être effectuée en bordure des routes nationales, des chemins départementaux et des voies communales à une distance inférieure à deux mètres de la limite de la voie publique, toutes dépendances comprises. La distance des arbres entre eux ne peut être inférieure à 5 mètres.

Article 2 -

SECTION II : PLANTATION de HAIES

Article 3 - Aucune plantation de haies ne peut être effectuée en bordure des voies publiques à une distance inférieure à 0,50 m. de la limite de ces voies, toutes dépendances comprises.

Article 4 -

CHAPITRE II - ELAGAGE

SECTION I - ELAGAGE des ARBRES

Article 5 - Les arbres, les branches et les racines qui avancent sur le sol des voies publiques doivent être coupés à l'aplomb des limites de ces voies, à la diligence des propriétaires ou fermiers.

Article 6 - Au voisinage des intersections de routes ainsi qu'au croisement avec des voies ferrées, les arbres à haut jet doivent être élagués sur une hauteur de 3 mètres à partir du sol, dans un rayon de 50 m. à compter du centre de l'intersection.

Les mêmes prescriptions sont applicables aux arbres à haut jet situés à moins de 4 mètres de la limite des voies publiques sur tout le développement des courbes de leur tracé, du côté du petit rayon et sur une longueur de 30 m. dans les alignements droit adjacents.

SECTION II - ELAGAGE des HAIES

Article 7 - Les haies doivent toujours être conduites de manière que leur développement du côté de la voie publique ne fasse aucune saillie sur celle-ci.

Article 8 - A toute époque de l'année, la hauteur des haies ne peut dépasser 1,50 m. par rapport au niveau de la chaussée.

Article 9 - Le maximum de hauteur des haies sera abaissé à 1,00 m. par rapport au niveau de la chaussée.

a) au voisinage des intersections de routes ainsi qu'au croisement avec des voies ferrées sur une longueur de 100 m. le long des routes nationales et des chemins départementaux et sur une longueur de 50 m. de long des autres voies. Ces distances étant mesurées à compter du centre de l'intersection.

b) dans les courbes d'un rayon inférieur à 500 m. pour les routes nationales et les chemins départementaux et 200 m. pour les voies communales sur tout le développement de celles-ci du côté du petit rayon et sur une longueur de 50 m. pour les routes nationales et les chemins départementaux et de 30 m. pour les voies communales dans les alignements droits adjacents.

c) aux points singuliers où l'application de cette mesure sera notamment reconnue nécessaire à la sécurité de la circulation après notification des services de voirie.

* * *

Article 10 - En cas d'inobservation des prescriptions ci-dessus, l'Administration, après mise en demeure, poursuivra l'enlèvement ou l'élagage aux frais des intéressés des haies ou plantations établies ou entretenues dans des conditions irrégulières.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
REPUBLIC OF FRANCE
POSTES ET TELECOMMUNICATIONS

CENTRE PRINCIPAL D'EXPLOITATION
DES TELECOMMUNICATIONS DE BELFORT

Tél. (84) 28.12.00

90016 - BELFORT CEDEX

Référence à rappeler :

V/L du 12 Mars 1976

Objet: Installation d'un taxiphone

17 000
955
BELFORT, le 16.04.76

Monsieur Le Maire
90 OFFEMONT

REPOSE A NOTRE DEMANDE D'INSTALLATION
DE CABINES DANS LES NOUVEAUX QUARTIERS

Monsieur Le Maire,

Suite à votre lettre citée en référence j'ai l'honneur de vous faire connaître que le plan d'implantation des taxiphones à Offemont n'est prévu pour le moment que pour 3 postes. Ils sont installés.

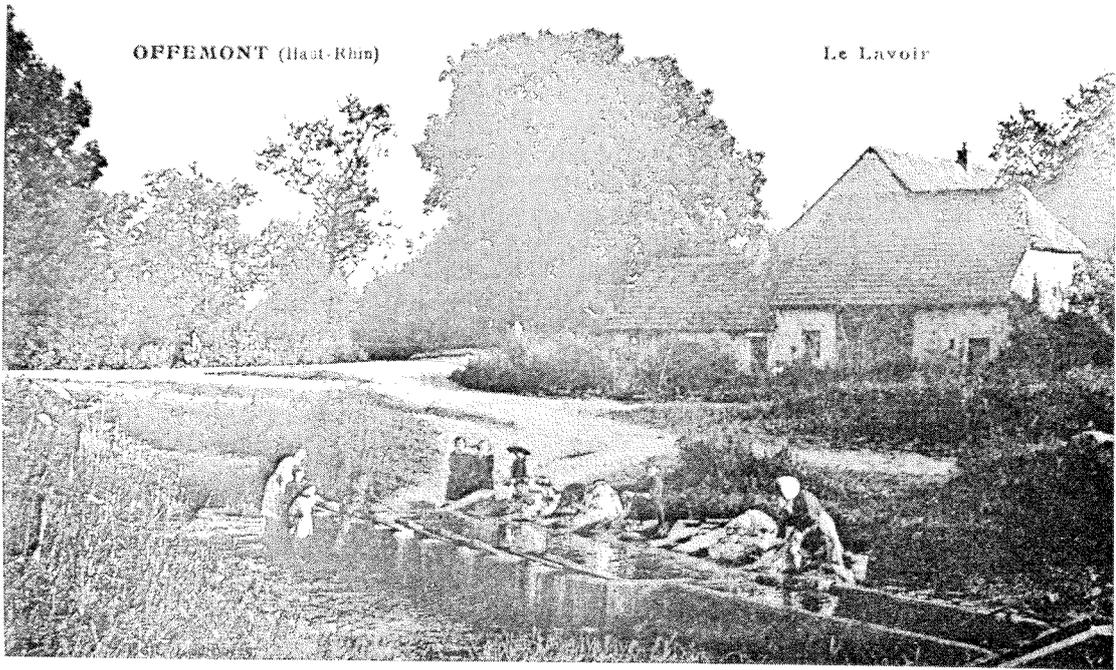
Les critères de sélection prévus par la Direction régionale des télécommunications ne permettent pas d'inclure votre communication sur le plan général maintenant arrêté.

Veillez agréer, Monsieur Le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Chef de Centre des
Télécommunications

OFFEMONT (Haut-Rhin)

Le Lavoir



1028 - OFFEMONT - Les Casernes





RHIN & RHONE

Anciennement : KRONBERG

CHARBONS DE 1^{ère} QUALITE

FUELS - NAPHTEX

RHIN et RHONE, c'est aussi.....

L'ENTRETIEN et le DEPANNAGE DE VOS

BRULEURS

Le FINANCEMENT de NOUVELLES
INSTALLATIONS

La TOURBE FLORA POUR VOS JARDINS

AGENCE DE BELFORT :

Rue La Fontaine Tél : 28.21.95 et 28.21.02

MENUISERIE EBENISTERIE

TOSOLINI Daniel

Agencement de cuisine sur mesures

STRATIFIE POLYREY FORMICA

Rue de la Gare OFFEMONT

Tél : 21.34.36

Ets
ROBINET & Cie

Tous combustibles solides -
Liquides - Gazeux - Bois
et Charbons - Mazout ESSO -
Propane - Butane -

23 rue de Brasse
BELFORT
Tél : 28.10.64

PEINTURE - PAPIERS PEINTS

REVÊTEMENTS MURAUX - VITRERIE

CUNCION & C⁺



RAVALEMENT de FAÇADES

106, rue Aristide Briand 90000 OFFEMONT
Tél. 21.17.86

**électricité
générale**

Roger WILLIG

CHAUFFAGE

ELECTRIQUE

Tél : 21.24.11 OFFEMONT

CHARPENTES BOIS TOUS GENRES
COUVERTURES TRADITIONNELLES
et MODERNES

**MATRES
ARTISANS**

BALLAND Père et Fils

7 Rue du Ballon tel: 21.01.72
90000 OFFEMONT

Les réunions du Conseil Municipal...

Compte-rendu des principales décisions prises par le Conseil Municipal depuis la parution du dernier numéro d'Offemont-Réalités.

SEANCE DU 12 DECEMBRE 1975.

Le Maire après avoir rappelé la délibération en date du 12 octobre 1975 constate que la société IPA continue à exploiter la décharge sise en partie sur le territoire de la Commune d'Offemont. Les nuisances apportées aux riverains par cette décharge ont été constatées par un représentant des services d'hygiène et le 1er adjoint. Le poteau d'incendie prévu par l'arrêté préfectoral de novembre 1975 n'a pas été installé. En conséquence, le Conseil Municipal prend une délibération pour renouveler sa demande de fermeture de cette décharge que la société IPA était autorisée à exploiter "pour une durée maximale de deux ans" à dater du 27 novembre 1973, délai qui aurait dû permettre à ladite société de prendre toutes dispositions utiles afin d'éviter le rejet dans la nature de matières facilement destructibles.

La mise en service en 1976, du nouveau groupe scolaire va permettre la suppression de 5 classes préfabriquées à l'école primaire du Martinet et la totalité de celles de l'Arsot. Un redécoupage de la carte scolaire sera étudié en fonction de la population scolaire des quartiers concernés au moment de la rentrée 1976.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de prélever une somme de 19000 Frs, sur l'excédent ordinaire de clôture du budget supplémentaire et d'ouvrir les crédits nécessaires à l'achat de mobilier scolaire nécessité par l'accroissement du nombre d'élèves, à la réfection de la salle de Mairie, à la revalorisation des indemnités de logement des instituteurs, à l'établissement du plan d'occupation des sols et à la pose de foyers lumineux pour l'éclairage public.

SEANCE DU 13 FEVRIER 1976.

Le Maire présente au Conseil Municipal le projet dressé par Mr. l'ingénieur des TPE à Giromagny, concernant l'aménagement de la partie inférieure de la rue des Soiras, depuis la jonction du carrefour Rue Jean Moulin et CD 22. L'emprise totale de la rue sera portée à 9 mètres et nécessitera l'acquisition d'une surface de terrain égale à 3 a 44 ca. Le Conseil Municipal approuve ce projet et demande l'ouverture des enquêtes d'utilité publique et parcellaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de confier la réalisation du projet de réfection de la toiture de l'Ecole du Centre, ainsi que la surveillance des travaux à Monsieur Jean-Claude Giroud, Architecte à Belfort.

Le Conseil Municipal adopte les nouveaux taux des vacations horaires des Sapeurs-Pompiers pour l'année 1976.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que, par circulaire, Monsieur le Préfet a demandé qu'il soit procédé par le Conseil Municipal, à la désignation d'un électeur patron, d'un électeur ouvrier et d'un électeur employé, chargés d'assister le Maire dans les opérations de révision des listes électorales prud'homales en 1976. Sont désignés : Monsieur GALHER (électeur patron), Monsieur ROBINET (électeur ouvrier) Monsieur JEANNENOT (électeur employé).

Le Conseil Municipal adopte le projet présenté par Monsieur l'ingénieur des TPE à Giromagny concernant la voie d'accès au groupe scolaire de l'Arsot, en cours de construction. Il accepte la subvention susceptible d'être accordée par le Conseil Général pour la réalisation de cette voie et s'engage à assurer le financement complémentaire de cette opération au moyen d'un emprunt contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

En date du 30 juin 1975, le Maire d'Offemont adressait une demande de création d'un lotissement de 7 lots en bordure de la rue de l'Etang au lieu dit " la Cornette". Considérant l'intérêt qu'une telle réalisation présente pour la Commune, et vu que Monsieur le Préfet peut accorder les autorisations demandées si les travaux envisagés sont compatibles avec le futur plan d'occupation des sols, le conseil municipal décide de demander à Monsieur le Préfet de bien vouloir autoriser la création du lotissement communal de la rue de l'Etang.

SEANCE DU 12 MARS 1976.

Le Conseil Municipal considérant que l'occupation des logements des deux nouveaux lotissements HLM, Ganghoffer et des Anciennes casernes, est en voie d'achèvement et que les trois cabines téléphoniques installées sur le territoire de la Commune d'Offemont ne peuvent desservir efficacement ces quartiers, rappelle sa délibération du 10.10.75 et la lettre de Monsieur le Chef du centre principal des télécommunications de Belfort en date du 23.10.75 et demande que soient mis à la disposition de ces nouveaux habitants, dans les meilleurs délais, les moyens de communication téléphonique qu'ils sont unanimes à solliciter.

Le Maire expose le programme d'espaces verts préparé par Monsieur l'ingénieur des TPE à Giromagny, il s'agit d'un espace au droit de la propriété Cunchon, rue Aristide Briand. Ce programme pouvant être inscrit au programme régional subventionné, le Conseil Municipal approuve ce projet et le devis correspondant, et sollicite une subvention pour sa réalisation.

Suite à une lettre émanant du Bureau de la Protection de la Nature et de l'environnement concernant la décharge de la Société IPA, le conseil Municipal demande une nouvelle fois, la cessation de tout déversement de déchets dans cette décharge dangereuse, source de nuisances pour le voisinage.

Le Conseil Municipal demande au Conseil Général l'octroi d'une subvention lui permettant la poursuite de la pose de bordures de trottoirs le long du CD 22.

SEANCE DU 9 AVRIL 1976.

Pour compléter le financement de la construction du groupe scolaire de l'Arsot, il est prévu, d'une part d'adresser une demande de subvention au conseil général et d'autre part de relancer la demande de lotissement le long de la rue De Gaulle. Une réunion en préfecture est prévue pour obtenir la distraction du régime forestier de la partie boisée correspondante, autorisation qui a été refusée jusqu'à ce jour.

Le conseil municipal décide de demander une subvention pour la réparation des cours des écoles du Centre et du Martinet.

Le conseil municipal décide que la coupe de bois 1976 sera vendue sur pied.

SEANCE DU 14 MAI 1976.

Les marchés pour les travaux de pose des collecteurs des eaux pluviales et des bordures de trottoirs depuis la propriété Simon jusqu'à la rue des Cerisiers, et pour l'aménagement du chemin d'accès au groupe scolaire de l'Arsot, comprenant la pose de collecteurs d'eaux usées et de collecteurs d'eaux pluviales ont été enlevés par l'Entreprise Baumann.

Le Conseil municipal demande que la liaison du CD 13 (Rue A. Briand et Rue des Commandos) entre l'ancienne scierie Deshaie et le lotissement HLM du quartier Ganghoffer soit réalisée le plus rapidement possible. En effet, outre le danger présenté par le carrefour du Martinet lui-même, une nouvelle section dangereuse, entre le carrefour précité et la limite de Belfort, est apparue après l'occupation des 179 logements du lotissement HLM, dont l'unique accès est situé dans une courbe où la visibilité est réduite.

SEANCE DU 11 JUIN 1976.

Le conseil municipal décide de participer comme chaque année aux frais de fonctionnement du Centre Aéré organisé en juillet, par Monsieur BANDELIER, conseiller d'Education au CES de Valdoie. La participation prévue est de 2 Frs. par jour et par enfant.

Le conseil Municipal autorise le maire à contracter les emprunts nécessaires pour compléter le financement du groupe scolaire de l'Arsot, à savoir un emprunt de 840 000 F pendant 20 ans à la Caisse d'Aide aux collectivités locales et un emprunt de 285 000 F pendant 15 ans auprès de la Caisse d'Epargne. Ce dernier doit permettre de régler les travaux de viabilisation du groupe.

Le Conseil Municipal approuve la nouvelle édition du fascicule concernant les marchés publics de travaux.

Le Conseil Municipal prend connaissance de l'accord de l'inspection Académique permettant d'autoriser l'accueil des enfants dans les Maternelles à partir de 3 ans à l'Ecole du Centre. Mais suivant les places disponibles dans les différentes maternelles d'Offemont, cet âge pourra être abaissé.

H O R A I R E S D ' O U V E R T U R E D E L A M A I R I E

Le Secrétariat de la Mairie est ouvert tous les jours
sauf les samedi, dimanche et jours fériés
de 10 h à 12 h et de 15 h à 19 h

PERMANENCES du MAIRE et des ADJOINTS

Le MAIRE : Monsieur TRITTER
tous les jours de 11 h 15 à 12 h
les lundi et mardi de 18 à 19 h

Le 1^{er} ADJOINT : Monsieur HONORE
les jeudi et vendredi de 18 à 19 h

Le 2^{ème} ADJOINT : Monsieur GAHLER
le mercredi de 18 à 19 h

LECTEURS

*C'est la publicité qui permet de vous offrir gratuitement ce
Bulletin Municipal.*

RESERVEZ VOS ACHATS AUX ANNONCEURS D'OFFEMONT-REALITES.

L'ASSOCIATION DES AMIS & PARENTS D'ENFANTS INADAPTES

"L'Opération Brioches" organisée courant mai au profit de l'A.D.A.P.E.I. a, cette année, sur une recette de 229 000 Francs correspondant à 28 210 brioches offertes rapporté pour l'ensemble du territoire de Belfort un bénéfice net de 150 000 francs.

Offemont-Réalités a tenu à faire connaître à ses lecteurs les réalisations et les activités de cette association au service de l'enfance inadaptée ; association qui est née il y a 18 ans de l'initiative et de la volonté de quelques personnes courageuses et dévouées. Aussi nous avons demandé à Monsieur GIROD de bien vouloir écrire un article sur l'A.D.A.P.E.I. dont il est l'actuel et dévoué président.

Monsieur Armand GIROD, qui est ingénieur à l'Alsthom, est un Offemontois père d'un enfant inadapté . Ses fonctions de président représentent une lourde charge qu'il assume avec dévouement et conviction. Monsieur GIROD est le principal réalisateur des différents établissements que possède l'association et il en assure la gestion financière , il définit également les choix et orientations de la gestion pédagogique. En plus de ses nombreuses activités, Monsieur GIROD est Président du Secours Catholique Départemental.

L'importance et la qualité de l'oeuvre humanitaire accomplie par les responsables et l'ensemble du personnel de L'A.D.A.P.E.I. lui valent toute notre admiration.

Nous remercions vivement Monsieur GIROD de nous avoir écrit l'article que nous publions ci-dessous....

La création de l'A.D.A.P.E.I. (Association Départementale des Amis et Parents d'Enfants Inadaptés) remonte à 1958, époque à laquelle un groupe de parents d'Enfants Inadaptés mentaux déficients profonds a voulu organiser et structurer une Association susceptible de construire un Etablissement pouvant éduquer leurs enfants, avec Monsieur Pierre GRISON comme Président.

La première réalisation, en 1958, a été l'INSTITUT MEDICO-PEDAGOGIQUE (I.M.P.) installé au Château de CHAUX pour recevoir 35 enfants de 6 à 8 ans, en semi-internat. Le bâtiment a été mis à la disposition de l'Association par son propriétaire : le Département.

Quelques années plus tard, le Département a repris la gestion de cet "I.M.P." en internat pour inadaptés débiles moyens, tout en servant à Monsieur GRISON un poste d'Administrateur au Conseil de Surveillance.

En 1966, l'Association a repris son activité en créant un Institut Médico Pédagogique au n° 2 de la Rue Hoche à BELFORT, dans une villa appartenant à la Ville, et destiné à recevoir 20 enfants débiles profonds semi-éducables de 6 à 14 ans. L'agrément de la Sécurité Sociale a été accordé le 8 Avril 1968.

Le régime de cet Etablissement étant le semi-internat un ramassage est organisé dans Belfort et ses environs pour amener les enfants en classe et les reconduire à leur domicile.

La Présidence d'une telle Association devant être assurée de préférence par un Parent d'Enfant Inadapté, Monsieur GRISON a demandé en 1970, son remplacement par Monsieur Armand GIROD, tout en restant lui-même Vice Président, plus particulièrement responsable de l'important problème des Constructions. Monsieur HELIAS, en retraite du poste de Receveur Percepteur de la ville de Belfort, était nommé trésorier de l'Association ; Monsieur LANG, Directeur de la Coopérative des Pharmaciens de l'Est était plus particulièrement chargé d'étudier les droits de l'Association en fonction de l'évolution de la législation; et Madame ENDERLEN était chargée de l'action familiale.

Devant l'affluence des demandes de Parents d'Enfants Inadaptés, il s'est avéré nécessaire de créer d'une part, un I.M.P. supplémentaire pour l'ensemble du Département et d'autre part, un Institut Médico Professionnel (I.M.Pro) pour les adolescents atteignant l'âge limite de 14 ans dans les I.M.P.

C'est dans cette perspective que l'Association a acheté en 1970 à ROPPE, un domaine composé d'une grande maison et d'une annexe sur un terrain d'un hectare et demi.

Un atelier a été construit en 1971 où 40 garçons et filles de 14 à 20 ans travaillent en IMPro sous la Direction d'éducateurs d'éducatrices et de spécialistes exigés par la Direction Départementale de l'Action Sanitaire et Sociale. D'autre part, un I.M.P. a été organisé dans les bâtiments existants pour 24 enfants de 5 à 14 ans.

Un ramassage dans l'ensemble du Département assure le fonctionnement en semi-internat de 9 h à 17 h des deux établissements.

Pour compléter l'action entreprise, il a fallu mettre sur pied un Centre d'Aide par le Travail (C.A.T.) qui achève la mission d'éducation des adolescents de l'I.M.Pro arrivés à majorité ainsi que de ceux qui ont été pris en charge dans les IMPro et CAT des départements voisins et qui demandent instamment d'être réintégrés dans le Territoire de Belfort.

Pour cette réalisation, l'Association a acheté en 1975, un terrain de un hectare à EGUENIGUE, tout près de ROPPE, et la construction d'un grand atelier destiné à recevoir environ 40 adultes est en cours. L'occupation de ces locaux commencera dès la rentrée de 1976.

Ainsi l'Association sera responsable de 110 à 120 enfants, adolescents et adultes dans ses 3 Etablissements. La création d'un Foyer d'Accueil est à l'étude actuellement. Il sera construit sur le terrain d'Eguenigue et comptera accueillir une vingtaine d'adultes du CAT orphelins ou désireux de quitter le cadre familial pour mener une vie un peu plus indépendante.

A côté de toutes les constructions entraînant une activité purement éducative et gestionnaire, l'A.D.A.P.E.I. se charge d'actions familiales relativement étendues auprès des familles touchées par ce douloureux problème de l'enfance inadaptée mentale. Cette activité est placée sous la responsabilité de Madame ENDERLEN qui reçoit entre autre, les familles concernées au Siège de l'Association, 22 rue Dreyfus Schmidt à Belfort, le jeudi après-midi de 14 h 30 à 16 h 30. Le bureau est également ouvert tous les matins de 9 h à 11 h sauf le samedi.

LE PRESIDENT, A. GIROD.

micHEL galher

bureau d'études

chauffage
sanitaire
climatisation
électricité
courants faibles

4 rue des Frères BOYER Tél: 28-35-37. BELFORT

LE BUDGET

Le budget primitif 1976 a été voté par le Conseil Municipal le 9 avril 1976.

Il est équilibré en section de fonctionnement à 1 132 978 Frs.

A titre de comparaison, le budget primitif 1975 s'élevait à 940 012 Frs.

Toutes les dépenses ont été pratiquement reconduites pour un montant égal à celui de 1975, sauf celles qui concernent les traitements de personnel et les remboursements d'emprunts, ces deux postes étant en augmentation.

Ainsi la pression fiscale a-t-elle été limitée au minimum.

Rappelons que la Commune ne possède pratiquement pas d'autres ressources que :

- Une attribution de l'Etat : 625 000 F en 1976 contre 573 000 F en 75.
- Le produit des impôts locaux : 419 000 F en 76, contre 358 000 F en 75.

Dans ce budget, les chiffres principaux concernent :

- Les frais de personnel et les charges sociales : 367 000 F en 76 contre 327 000 F en 75.
- Les denrées et fournitures (fournitures scolaires, combustibles) : 126 000 F contre 124 000 F.
- Les participations diverses 73 009 F en 76 contre 50 629 F en 75.

Dans ces chiffres sont compris l'assistance médicale gratuite : 49 500 F et la participation au service de lutte contre l'incendie : 10 609 F.

Au chapitre des subventions, il a été inscrit 13 050 F contre 17 792 F l'an dernier. Seul le Centre Aéré de Valdoie sera subventionné cette année.

Les remboursements d'emprunts passent de 155 473 F à 259 296 F.

La section d'investissement s'équilibre en recettes et en dépenses à 2 241 662 F soit, en particulier :

- 278 000 F pour la voirie d'accès au groupe scolaire de l'Arsot
- 134 985 F pour le groupe scolaire lui-même.
- 200 000 F pour la réfection des rues.
- 115 000 F pour la réparation de la toiture de la Mairie-Ecole.
- 150 000 F pour la construction de trottoirs.
- 153 060 F de remboursements d'emprunts (capital)

Les recettes sont constituées par des subventions, soit :

- 526 715 F pour le groupe scolaire de l'Arsot
- 60 000 F pour la voirie de ce groupe.
- 54 600 F pour la toiture de la Mairie-Ecole.
- 25 500 F pour les bordures de trottoirs.

Le complément est financé par les emprunts et un prélèvement de 39 769 F sur les recettes ordinaires.

Le budget de 1976 est encore un budget "d'austérité". Les dépenses de fonctionnement ont été maintenues au seuil le plus bas, et seuls les travaux indispensables ont été programmés.

Souhaitons que l'année prochaine, l'Etat passe des promesses aux actes et accorde aux Collectivités locales l'aide financière qu'elles réclament et qui devient de jour en jour plus nécessaire.

Michel HONORE, 1er Adjoint.

ECHOS

Quand on traverse le village d'Offemont, quel triste spectacle que les rues défoncées les unes après les autres, trous, bosses, poussière à croire que ça plait aux autorités municipales ces travaux spectaculaires disent les grincheux...

Il faut que ça se fasse disent les philosophes et ceux qui ne nient pas le progrès.

"On marche sur la lune et Offemont n'a pas d'égouts"...

Oui, il faut que ça se fasse et on ne fait pas d'omelettes sans casser d'oeufs, ni sans gêner les habitudes de ceux qui ne veulent pas comprendre.

Un peu de logique Messieurs les râleurs. Tel qui plaignait les amortisseurs de sa voiture mais qui ne ralentissait pas pour autant sur les passages défoncés, tel qui râlait pour la circulation perturbée, mais qui ne respectait pas les feux tricolores mis en place. Allons un peu de patience et les rues, certaines sont déjà faites, voyez les rues de Gaulle, Ambroise Croizat et des Rosiers pour ne citer que celles là, retrouveront leur viabilité pour le bien être de tous.

Ce bien être auquel tous aspirent et qui ne peut être le fait que d'un peu de bonne volonté de la part de tous. Cet hiver, combien de trottoirs n'ont pas été déneigés et pourtant si chacun faisait son petit coin que d'ennuis on éviterait aux autres. Par la chaleur que nous connaissons actuellement, le soir pour goûter un peu de fraîcheur et se reposer d'une journée accablante, on aimerait pouvoir dormir fenêtres grandes ouvertes; dans certains quartiers, c'est pratiquement impossible les essais de motos démunies de silencieux, les aboiements des chiens à l'attache, perturbent le repos de nombre de riverains. Au cimetière, les bacs à ordures continuent à être ignorés par des personnes négligentes et les abords de la fontaine sont un dépotoir constant qui n'a rien d'esthétique, quelques pas de plus et jetez vos débris dans les bacs construits à cet effet et chacun y trouvera son compte.

N'oublions pas que si nous sommes en pays de liberté individuelle, celle ci s'arrête là où elle commence à gêner celle des autres. JEAN DUVILLAGE.

PLATRERIE - PEINTURE - VITRERIE

**MANCINI
GIRON**

Bureau 24 Avenue Jean MOULIN BELFORT

Tél: 21.19.25

Mougenot

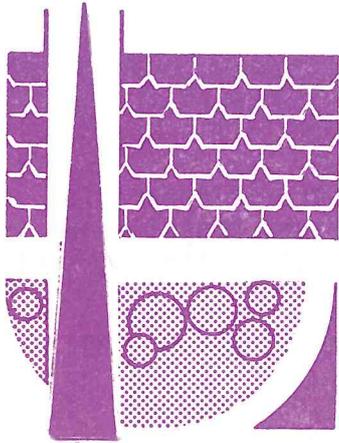


Pour vos BANQUETS
MARIAGES
LUNCHS
BUFFETS CAMPAGNARDS
PLATS PREPARES
(Chauds ou froids)
REPAS D'ENTREPRISES

Sur commande un traiteur à votre service.

Livraison à domicile

76, av J. Jaurès BELFORT
Tél : 28.45.60



**CHAUFFAGE
SANITAIRE
COUVERTURE**

Entreprise Ettwiller

90000 BELFORT - 11^{bis}, Rue de Saverne

tél. 21.26.66

Pour réaliser ou faire
réaliser votre installation de
CHAUFFAGE CENTRAL

GOLDER Benoit

18 rue Charles de Gaulle
90000 OFFEMONT
Tél. : 21.30.31
R C 71 A 172 Belfort

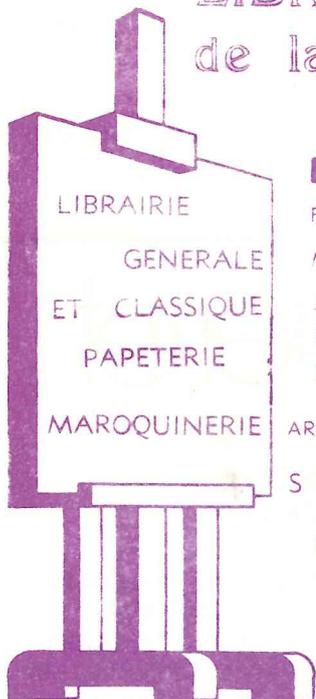
*Etude Thermique
Vente de matériel*

Brûleur à mazout
"THERMOBLITZ"

CHOIX - QUALITE - PRIX

*Renseignements gratuits,
sans engagement*

LIBRAIRIE de la ROSERAIE



R. RAMA

FOURNITURES SCOLAIRES

MATERIEL DIDACTIQUE

JEUX EDUCATIFS

FOURNITURES DE BUREAU

PETIT MATERIEL

ARTICLES DE CADEAUX

STYLO-PHOTO

120, avenue Jean-Jaurès -

BELFORT

tél. 21.24.17

TRAVAUX PUBLICS - BATIMENTS

TERRASSEMENTS

S.A SCHENINI

76, Rue Aristide Briand - Tél. 21.17.31
90000 - OFFEMONT

les recherches archéologiques

La campagne de fouilles sur l'atelier n'a pas donné de résultats spectaculaires, mais a quand même permis de délimiter l'aire de travail des potiers.

Le matériel archéologique fort abondant confirme l'hypothèse d'une activité artisanale déjà soupçonnée les années précédentes à deux périodes différentes :

- la première, fin du 1er siècle après JC (90/110)
- la seconde, fin du II^{ème} siècle après JC (vers 150/170).

La poterie de la première période semble constituée de petits vases décorés à la barbotine (application d'un décor en épaisseur à l'aide d'une poche à terre, technique semblable à celle utilisée par le pâtissier pour orner des gâteaux). Il reste à déterminer ou à trouver les fours qui ont fonctionné à cette époque.

Le sanctuaire, situé près de l'école du Martinet, a été enfin restauré par les soins de l'entreprise PARIETTI de Montbéliard, grâce à des fonds débloqués à cet effet par le secrétariat d'Etat à la Culture. Cette restauration montre l'intérêt que l'Etat porte à la conservation dans le patrimoine collectif des vestiges d'un lieu de culte de nos ancêtres. Ajoutons que la Franche-Comté possède quatre exemplaires de temple de l'époque Gallo-romaine.

Quelques travaux restent à la charge des archéologues avant que la commune procède à l'aménagement du petit jardin public prévu dans le plan de cette zone du village qui englobe ce lieu fort ancien.

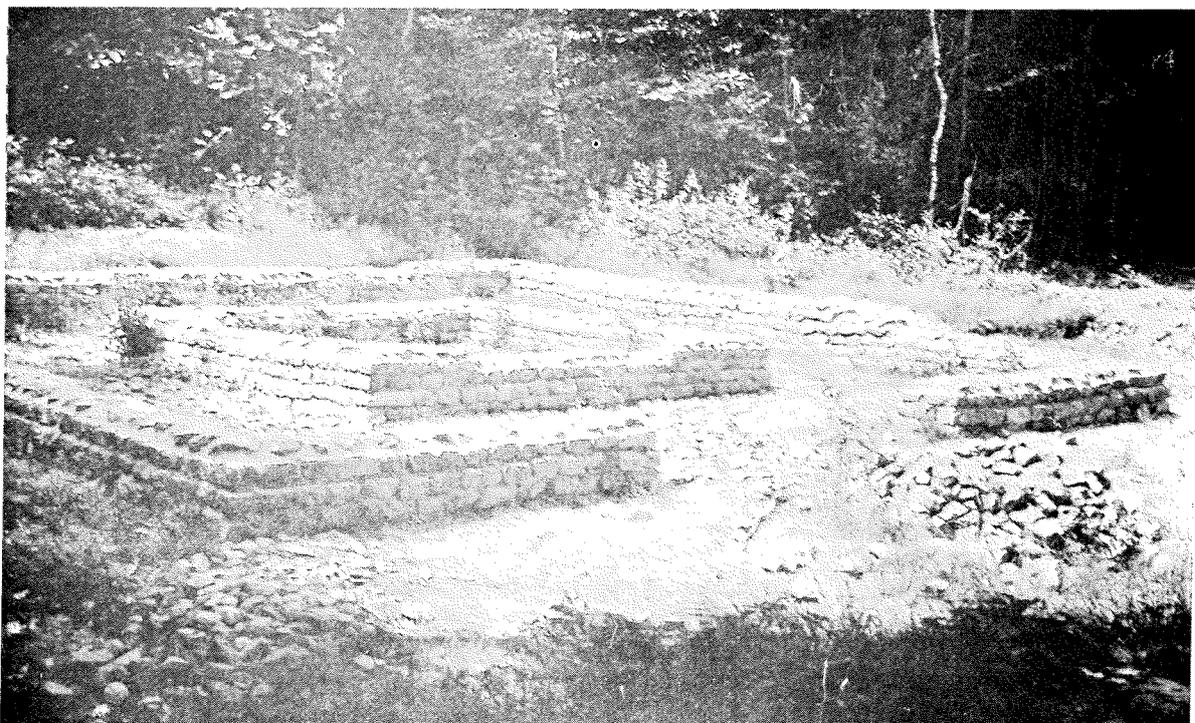
Avant de terminer, nous devons remercier le Maire de la Commune et la municipalité de leur appui moral et des encouragements reçus lors du renouvellement de l'autorisation de fouilles.

Puisque l'habitude est prise, nous pensons vous donner de manière courante des informations sur la suite de nos travaux, avec l'espoir que quelques bonnes volontés rejoindront le groupe de fouilleurs du Territoire de Belfort dont l'activité est payante. Pour ce qui concerne les résultats, nous espérons que l'aménagement de la nouvelle salle d'archéologie au Château de Belfort réservera à Offemont la place amplement méritée.

Une action en vue de "rapatrier" les vestiges importants (céramique et objets en fer) de la villa est en cours. Espérons qu'un jour nous pourrons vous annoncer leur retour.

Photo page 36 : "LE TEMPLE GALLO-ROMAIN
APRES RESTAURATION "

MICHEL RILLIOT, Correspondant
de la Direction des Antiquités
Historiques de Franche-Comté.



CHAUFFAGE
COUVERTURE
ETANCHEITE
ZINGUERIE

HOUZE S.A.

43, rue des Maquisards - OFFEMONT - 21.08.97

urbanisme et travaux

TRAVAUX REALISES DEPUIS LA PARUTION DU DERNIER BULLETIN.

- GROUPE SCOLAIRE DE L'ARSOT : celui-ci devrait accueillir les enfants à la rentrée prochaine.
- POSE DE COLLECTEURS d'évacuation des eaux pluviales Rue des Maquisards.
- démarrage du PROGRAMME DE TROTTOIRS de la propriété Simon à la rue des Cerisiers.
- TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT PLUVIAL : Rue du Fort, en bordure de l'Ancienne voie CFB (secteur de la rue des Cerisiers) et au carrefour Rue Mielle - Rue des Commandos d'Afrique.

TRAVAUX QUI SERONT REALISES D'ICI LA FIN DE 1976.

- Réalisation de la voie d'accès au nouveau groupe scolaire de l'Arsot (Rue Jean Macé)
- Réalisation d'espaces verts : aux abords de l'Eglise, au carrefour Rue Jean Moulin, Rue Aristide Briand, en bordure de la rue des Commandos d'Afrique.
- Démarrage des travaux d'élargissement de la rue des Soiras (partie Sud). Les enquêtes d'utilité publique et parcellaire sont closes et l'arrêté préfectoral devrait être publié incessamment.
- Réfection de la Rue des Eygras (partie Nord) de la rue des Cerisiers, de l'Impasse des Champs, de la Rue du Chêne, de la Rue du Clair-Bois (après la pose des égouts), de la rue des Maquisards (partie touchée par la pose des collecteurs d'eaux pluviales).
- Couverture en enrobés des trottoirs (de la rue Jean Moulin, à la Rue du Fort).
- Travaux dans les classes.

TRAVAUX REALISES PAR LE DISTRICT.

- Achèvement de la 6e tranche d'assainissement.
- Etude de la 7e tranche . ce sera la fin des travaux d'assainissement à Offemont.
- Seule restera à assainir la rue de la Miotte.

TRAVAUX REALISES PAR LE DEPARTEMENT.

- Pose d'un tapis d'enrobés Rue A. Briand, de la Rue de l'Etang à la rue des Cerisiers (travail exécuté avant l'automne).

XIEME

LA VOIRIE COMMUNALE



Toutes les rues de la Commune sont classées dans la voirie communale sauf :

- la rue Charles Dreyfus
- la rue Rosemontoise
- la rue Jean Debrot.

Les Rues du lotissement HLM, des terrains Ganghoffer :

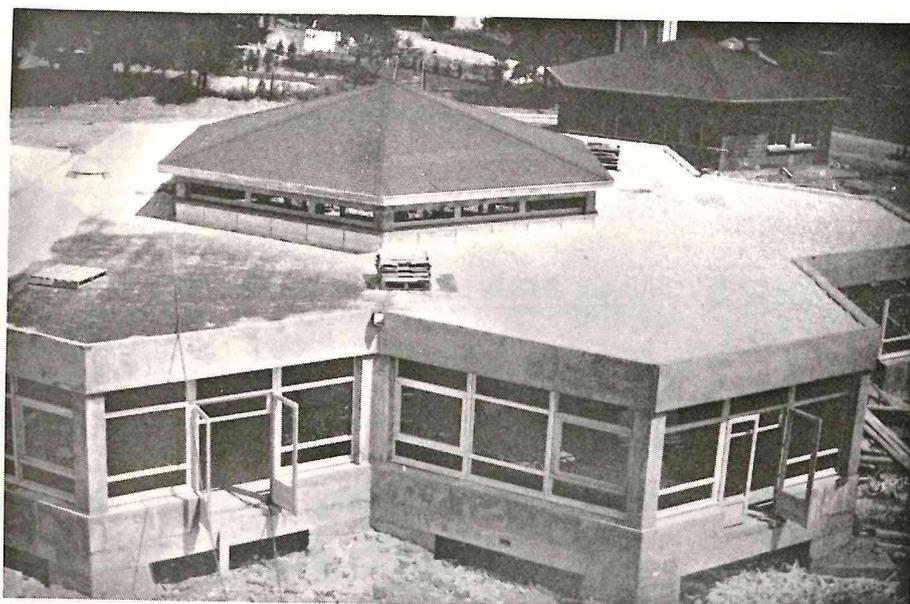
- Rue Cézanne, Renoir, Gauguin, Manet.

Les Rues du Lotissement HLM des Anciennes Casernes :

- Rue Romaine, Cybèle, Minerve, Forum, Cérés, Neptune, Saturne, Mercure, Junon.
- l'Impasse des Roseaux,
- l'Impasse conduisant à l'immeuble Schwalm.

Tant que les Propriétaires de ces rues (HLM ou Particuliers) n'auront pas demandé le transfert dans la voirie communale et tant que la commune n'aura pas accepté ce transfert, leur entretien incombera entièrement au lotisseur.

Il est fait remarquer que le déneigement de quelques unes de ces rues, vu leur tracé et leur étroitesse, risque de poser pas mal de difficultés cet hiver.



UN GRAND FERRONNIER D'ART à OFFEMONT,

Monsieur CHARLES MEYER.

Offemont qui possédait déjà en la personne de Monsieur ANNAHEIM un détenteur du titre : "un des Meilleurs Ouvriers de France" dans la catégorie "Tournerie sur bois" a beaucoup de chances pour qu'un deuxième Offemontois remporte ce titre dans la catégorie "Ferronnerie d'Art".

En effet, Monsieur Charles MEYER qui est candidat au titre a réalisé pour la XIV ème Exposition Nationale du Travail qui se tiendra à Paris du 14 au 20 septembre 1976, le sujet imposé dans le groupe II (bâtiments et Travaux publics) classe 7 (Ferronnerie).

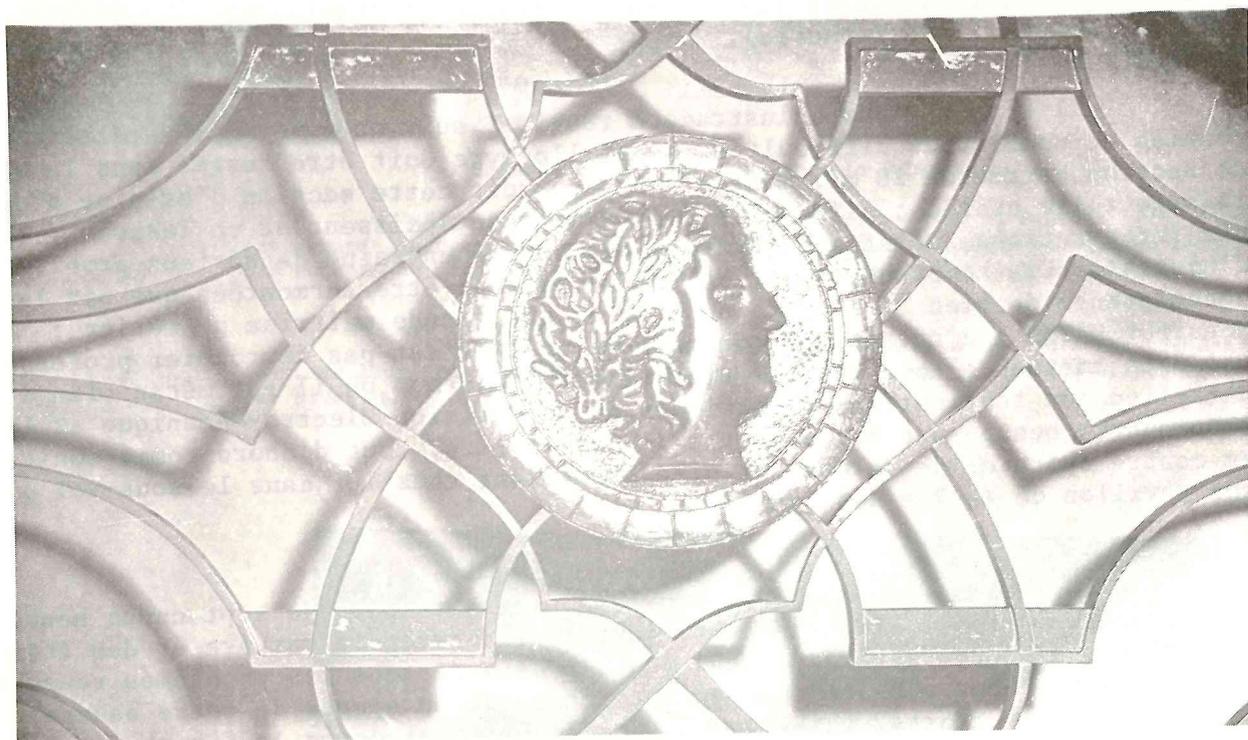
Il s'agit d'une balustrade à réaliser suivant un plan où se trouvent réunies de nombreuses difficultés : ainsi l'oeuvre doit être forgée dans la barre de section carrée de 20 mm, mais à aucun endroit cette section d'origine n'est laissée telle quelle ; elle varie constamment en épaisseur et en largeur ; et aux intersections, l'interpénétration des barres entraîne de sérieux problèmes d'ajustage. Les nombreuses difficultés ne peuvent être surmontées que par la connaissance de bien des tours de main et une grande maîtrise du métier ; Monsieur MEYER a d'autant plus de mérites qu'il n'est pas ferronnier professionnel, mais amateur ; en effet, il travaille à l'Alstom, où il est mécanicien d'entretien aux fabrications électriques de la Division Electro-Mécanique et la ferronnerie occupe une bonne partie de ses loisirs, tout d'abord comme moniteur au centre culturel de Valdoie et bien évidemment, chez lui, dans le sous-sol de son pavillon de la Rue des Eygras.

La réalisation de cette oeuvre a nécessité plus de sept cents heures de travail, un effort financier important pour acheter la matière, et des trésors de patience et de persévérance pour venir à bout de tous les problèmes rencontrés. Les photos que nous publions ne peuvent donner qu'un aperçu de cette oeuvre, fruit de tant d'efforts, mais où chaque élément, tout comme la figure centrale en tôle martelée, et chaque détail sont une réussite en eux-mêmes.

Monsieur Charles MEYER est de ceux qui, par leur exemple, nous montrent que l'effort gratuit existe toujours et nous donnent des leçons de courage et de volonté. Monsieur MEYER peut être fier de son oeuvre qui est l'objet de toute notre admiration.

Avant de pouvoir présenter son oeuvre à Paris, Monsieur MEYER devra être classé à "L'Exposition Régionale du Travail" qui se tiendra à Vesoul du 28 Juin au 3 juillet.

C'est à l'Exposition Nationale du Travail" qui se tiendra à Paris qu'est décerné le titre "un des meilleurs Ouvriers de France" et, à un point près, vient ensuite la "Médaille d'Argent". Cette exposition est organisée par les Ministères de l'Education, du Travail, du Commerce et de l'Artisanat, de l'Industrie et de la Recherche et n'a lieu que tous les quatre ans. Gageons que notre concitoyen remporte le titre, ce que nous lui souhaitons de tout coeur.



votre nouveau chausseur

SANDALINE

Madame Nelly FRANCHINI

208, Avenue Jean Jaurès (face Place Engel) BELFORT

les sociétés communiquent

DE BRILLANTS RESULTATS A L'ACCORDEON-CLUB d'OFFEMONT

Sous la conduite de la dynamique Madame Joëlle MOUGENOT, professeur d'accordéon bien connu, l'Accordéon Club d'Offemont a obtenu de brillants résultats au cours du premier semestre 1976.

Le Club présenté en troisième division au concours régional organisé fin 1975 à Bethoncourt par l'A.C.F. (Accordéon Club de France) sortait classé en 2^{ème} division et première société sur les cinq sélectionnées au niveau des régions pour aller disputer les finales à Paris. Ces finales qui ont eu lieu du 27 au 30 Mai ont permis de mettre en valeur les qualités du Club qui obtenait, avec 29 points sur 30, un premier prix ascendant avec coupe, félicitations unanimes du Jury et classement en 2^{ème} division.

Sur le plan individuel, les élèves sélectionnés en 1975 et qui ont eu la possibilité de se rendre à Paris aux finales organisées par l'A.C.F. se sont très bien placés.

- Didier PARENT en catégorie Débutant Junior a remporté un premier prix avec coupe, mention d'honneur, et félicitations unanimes du Jury.
- Fabienne RACLOT en catégorie Débutante Senior a remporté un premier prix avec médaille d'or, mention d'excellence et félicitations du Jury.
- Denise JOLY en catégorie Préparatoire Danse a remporté un premier prix avec coupe, mention d'honneur, et félicitations unanimes du Jury.

Le dimanche 13 juin notre Accordéon Club participait au concours régional organisé à Châlon-sur-Saône par l'Union Nationale des Accordéonistes de France (UNAF). Le Jury était présidé par le célèbre accordéoniste André ASTIER. Bien que ce concours soit réputé difficile notre Club enleva un premier prix avec coupe et félicitations du Jury. De plus, il était déclaré qualifié pour les finales Inter-Régionales et Nationales de la coupe de France de l'UNAF et pour les finales du Prix du Président de la République qui auront lieu à Paris.

Toutes nos félicitations aux membres du club et à leur professeur.

Nous rappelons que les personnes intéressées par l'Accordéon peuvent se renseigner tous les lundi soir au Centre Culturel d'Offemont, à partir de 18 heures.

Quant aux répétitions, elles ont lieu tous les vendredi de 20 heures à 21 heures 30.

LA CAISSE DE DECES D'OFFEMONT

Dans le dernier bulletin nous vous avons donné quelques explications concernant le fonctionnement de cette association et nous vous avons présenté son évolution. Il s'avère que son but et son action doivent correspondre aux aspirations de bon nombre de nos concitoyens, car non seulement la Caisse de Décès est en constante évolution mais nous pouvons dire qu'elle est en pleine expansion.

De 298 adhérents au 31.12.75, elle en compte actuellement près de 400 !...

Au cours de l'année 1975 onze familles ont reçu une aide. Le montant total de ces aides s'est élevé à 5.666 F.

Nous publions ci-dessous les : "extraits du règlement".

BUT : Aider les familles à supporter les frais d'obsèques.

- Art. 1 : La Caisse d'aide au décès, a son siège social : Centre Social et communautaire, Rue Charles Dreyfus à Offemont.
- Art. 2 : La Caisse est gérée par un bureau de huit membres. Toutes les fonctions sont gratuites. Les secrétaires et trésoriers ne pourront résilier leurs fonctions qu'après avoir présenté leurs livres arrêtés et mis à jour.
- Art. 3 : La trésorerie de la Caisse d'aide au Décès est soumise chaque année au contrôle des commissaires aux comptes propres à celle-ci.
- Art. 4 : L'adhésion ne deviendra définitive qu'après le versement initial du droit d'entrée de 5 francs.
- Art. 5 : Toute personne de plus de 18 ans n'étant plus à charge de la famille devra, pour bénéficier des avantages de la Caisse, régler sa cotisation sans acquitter le droit d'entrée.
- Art. 6 : L'aide à apporter aux bénéficiaires lors du décès d'un adhérent sera égale à autant de fois 2 Frs, qu'il y aura de membres inscrits, à jour de leurs cotisations.
- Art. 7 : Cette aide ne sera attribuée qu'après 3 mois de présence à la caisse, partant de la date du premier versement. Pour les nouveaux habitants, l'aide sera accordée de suite, si leur adhésion survient dans les trois premiers mois, suivant leur arrivée dans la commune.
- Art. 8 : La Caisse d'aide au décès fonctionne suivant l'article 6 pour le décès d'un adhérent, son conjoint, ses enfants à charge, un ascendant à charge vivant habituellement sous son toit, ainsi que pour les frais réels d'obsèques d'un enfant mort-né.
- Art. 9 : Les anciens âgés de plus de 65 ans, ne seront pas tenus à verser le droit d'entrée.

"Extrait du règlement adopté à l'Assemblée Générale
27 et 28 janvier 1976"

CAISSE DE DECES D'OFFEMONT : COMPOSITION ACTUELLE DU COMITE

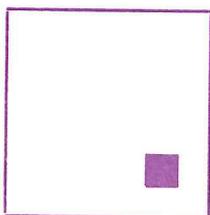
Président : Monsieur CHOFFARD Marcel - 6 voie Cérès
Vice Président : Monsieur ROBINET Maurice - 8 voie Junon
Secrétaire : Madame SALVADOR Nicole - 6 rue de la Rosemontoise
Secrétaire adj. : Madame LAHSEN Adolphine - 8 rue Jean Debrot
Trésorier : Madame CAMETTI Colette - 58 rue des Commandot d'Afrique
Trésorier adj. : Monsieur SEIGNER Raymond - 20 rue de la Rosemontoise
Commissaires aux comptes : Monsieur SALVADOR Michel - 6 rue de la Rosemontoise
Monsieur CAVESTRI Gilbert - 54, rue des Commandos d'Afrique

SADEP-ARAR

- PAPIERS PEINTS ET REVETEMENTS MURAUX
- REVETEMENTS DE SOLS
- PEINTURES - LAQUES - VERNIS
- DROGUERIE - PLASTIQUE MENAGER
- ACCESSOIRES ET MATERIEL POUR PEINDRE ET TAPISSER
- PRODUITS SPECIAUX POUR CARROSSIERS MENUISIERS ET
- ENTREPRISES DE TRAVAUX PUBLICS

11, rue des Regrets - BELFORT
Tél : 28 09 33

**Gaston
CHALMEZ**



DROGUERIE DU MARTINET

PEINTURES - PAPIERS PEINTS - CADEAUX - PARFUMERIE - JOUETS
CONFISERIE - BAZAR - PRODUIT DE JARDINAGE

16, Rue Aristide Briand
OFFEMONT
90000 BELFORT

CHAUDRONNERIE CUVES A MAZOUT

galvanisation à chaud

Ets René RUST

23, Rue Aristide Briand · OFFEMONT Tél : 21-00-30

chauffez vous mieux AVEC MOINS DE COMBUSTIBLE

- **laine de verre** JOHNS MANVILLE
Isolation de votre Maison
- **fuel total** PAIEMENT SUR 12 MOIS
Entretien dépannage

Téléphone : 21.32.34

Ets LABBAYE A ESSERT

INSTALLATION

chauffage
sanitaire
conditionnement d'air
tuyauteries industrielles

F RANCHINI PIERRE

58, rue Aristide Briand - OFFEMONT
tél : 21.23.13

contes et légendes

DU TERRITOIRE DE BELFORT

L'ETANG DES "PALES DE LA NUIT"

Un soir, il y a bien longtemps de cela, deux braves paysans d'Offemont revenaient d'Anjoutey où ils s'étaient un peu trop attardés chez des Amis. Ils suivaient le chemin qui, serpentant alors à travers l'épaisse forêt, passait par la Charme, les abords du Château de Roppe et Offemont, pour aller aboutir à Brasse, à l'époque simple faubourg de Belfort. De jour sous les arceaux de verdure pleins du chant des oiseaux, le parcours eût été une délicieuse promenade, de nuit, il devenait dangereux en raison du voisinage de certains étangs.

A leur départ d'Anjoutey, nos deux hommes n'avaient pas jugé utile d'accepter les lanternes que, par politesse plutôt que par nécessité, on leur avait offertes. En effet, la lune luisait dans un ciel étoilé et la nuit s'annonçait claire et sereine. Cependant, à peine eurent-ils fait la moitié du chemin que le vent se leva brusquement, chassant bientôt devant lui d'énormes et sombres nuages derrière lesquels la lune disparaissait par instants. Bien ennuyés d'avoir refusé les lanternes et se trouvant trop loin pour retourner les chercher, les deux paysans n'avancèrent plus qu'avec prudence : ils profitaient de la clarté laiteuse pour accélérer leur allure, et la réduisaient lorsqu'il faisait plus sombre.

Ils arrivèrent bientôt au bord d'un étang que le chemin longeait de très près. A ce moment, l'astre des nuits reparut à travers la ramée, découpant sur le sol et à la surface de l'eau les ombres mouvantes et fantastiques des arbres. Soudain, une violente rafale de vent fit craquer les grands hêtres et, tandis que la lune se cachait de nouveau, une voix étrange, rappelant le coassement du crapaud, souhaita le bonsoir aux deux compagnons. Se retournant, ils aperçurent, à quelques pas d'eux, une forme féminine, longue et blanche, dont les cheveux d'argent flottaient au vent.

L'un des deux hommes, bien que mort de frayeur, songea qu'il valait mieux se montrer poli envers les fantômes, et avant que l'autre n'eût la présence d'esprit de lui recommander de se taire, il répondit timidement à cette mystérieuse salutation, sans savoir, le malheureux ! qu'il ne faut jamais parler aux "pâles de la nuit".

- Bonsoir ! Bonsoir ! reprit la voix étrange, qui ajouta : vous vous trompez de chemin, mon brave !

En effet, tandis que son compagnon restait figé au milieu du chemin, comme paralysé par une puissance inconnue, et rassuré de voir que l'apparition semblait ne lui vouloir aucun mal, il put constater, la lune reparaisant qu'il s'écartait du sentier ; l'étang miroitait presque à ses pieds, parmi les branches. Il obliqua donc vers la gauche.

Un instant après, la lune se cacha. Il s'arrêta encore, et regarda en arrière : son compagnon était invisible dans l'ombre, mais la blanche apparition lui faisait signe d'avancer. Il se remit en marche. Après quelques pas, il sentit l'eau froide pénétrer dans ses sabots, en même temps qu'une odeur infecte l'environnait. Il voulut revenir sur sa droite : il s'enfonça plus encore dans l'eau vaseuse. Ne comprenant plus comment il avait pu se mettre dans une

telle situation, à moitié fou d'horreur et de désespoir, il appela son camarade à l'aide, mais celui-ci ne bougea pas, ne lui répondit pas, car il demeurerait comme changé en statue.

C'est alors que, glissant silencieusement sur l'eau et sous la voûte des grands arbres, d'autres fantômes apparurent, se rapprochèrent, plus nombreux de minute en minute. Formant un cercle autour du malheureux qui s'enlisait toujours davantage dans la vase gluante, ils commencèrent à danser à la surface de l'étang une ronde infernale. Et plus notre pauvre homme suppliait qu'on lui portât secours, plus les fantômes accélèrent la cadence de leur ronde, et plus ils ricanèrent sinistrement.

Bientôt, il ne resta du malheureux qu'une main tendue vers le ciel, comme pour implorer un ultime secours ; puis elle disparut dans l'eau noire de l'étang. Alors le silence retomba, les spectres se séparèrent et s'enfuirent dans toutes les directions.

Un moment après, le paysan qui était resté figé au milieu du chemin, et qui avait assisté, impuissant, au supplice de son camarade, reprit ses esprits et retrouva l'usage de ses membres. Péniblement, il put regagner Offemont où, tremblant de peur, il eut grand peine à raconter ce qui était arrivé.

C'est paraît-il, ce drame que rappelle, encore aujourd'hui, l'humble croix de pierre bordant le chemin, près de l'étang, dans le bois de l'Arsoit.

Extrait de "CONTES ET LEGENDES DU TERRITOIRE DE BELFORT", ouvrage de Gabriel GRAVIER, Président de l'Amicale des Belles Lettres du Territoire de Belfort (AMIBEL), premier prix des Poètes de l'Est 1966.

Cet ouvrage paraîtra au cours du 3ème trimestre 1976 et est en souscription chez l'auteur : 11, Boulevard Joffre - 90000 BELFORT.

Offemont-Réalités tient à remercier l'auteur qui nous a aimablement autorisé à publier ce texte.

GARAGE CARROSSERIE

S
A
B

GILBERT PEROZ
6. RUE DE VALENCIENNES
90000 BELFORT
TÉL. 28.09.10

Achats et Ventes tous Véhicules

ELECTRICITE GENERALE

M. RUOT

13 Rue des Soiras - OFFEMONT

Tél : 21.36.36



"VIEILLE PIERRE D'OFFEMONT" Cette pierre qui représente "St. Guérin" patron de la première chapelle de la Commune est la partie haute d'une croix ; elle est scellée dans le mur Nord de l'Eglise, le fût de cette croix datée de 1760 est incorporé dans la maçonnerie de l'angle Sud-Est de l'Eglise.